

5.5 Rapport de gestion BPCE

Faits majeurs de l'année 2020

- L'année 2020 a été marquée par la gestion de la crise sanitaire du coronavirus. Entré dans cette crise avec des fondamentaux en matière de solvabilité, de liquidité et de gestion des risques très solides, le Groupe BPCE a pris de nombreuses initiatives pour faire face aux conséquences de l'épidémie. Il a fait mieux que résister à la crise et sa prolongation attendue, notamment grâce au très bon niveau d'activité dans les deux grands réseaux Banques Populaires et Caisses d'Épargne. Toutes ses équipes ont été mobilisées pour accompagner au plus près les clients et rechercher avec eux les meilleures solutions financières pour affronter cette crise. Le plan de continuité d'activité a été activé afin de protéger la santé et la sécurité des collaborateurs, d'assurer les opérations vis-à-vis des clients (ouverture d'agences, distributeurs automatiques de billets, communication client et nouvelles règles sanitaires à respecter) et de sécuriser les processus internes (refinancement, comptabilité, réglementation...). Le recours massif aux technologies digitales s'est imposé, et la vitesse de diffusion des outils s'est accélérée. Les conséquences de la crise sanitaire sur les comptes de BPCE sont présentées dans la note 1.5 du chapitre 5.6.2.
- Pour accompagner l'économie et soutenir les clients, le Groupe BPCE a annoncé, dès le 20 mars 2020, un report automatique de six mois des crédits d'investissements des entreprises et des professionnels les plus touchés par la crise sanitaire : ce sont ainsi plus de 425 000 moratoires qui ont été signés en 2020. Les moratoires initiaux pour le secteur du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration ont été prolongés de six mois. Les réseaux bancaires se sont mobilisés massivement pour que leurs clients entreprises et professionnels éligibles puissent bénéficier du dispositif de PGE (Prêt Garanti par l'État) en s'engageant à examiner rapidement toutes les demandes. Ainsi, ce sont 193 000 prêts qui ont été décaissés en 2020 pour un montant de 30 milliards d'euros. Le Groupe BPCE a été le premier acteur de la place capable de proposer de façon massive la signature électronique Sign'it pour les Prêts Garantis par l'État pour les Banques Populaires comme pour les Caisses d'Épargne. Pour soutenir la reprise d'activité des entreprises, Banque Populaire et Caisse d'Épargne ont signé avec le Fonds Européen d'Investissement (FEI) un accord permettant de financer 75 millions d'euros de prêts. Cet accord vise à faciliter l'accès au financement des PME, ETI et start-up de moins de 3 000 salariés qui investissent dans des projets à caractère innovant, d'adaptation ou de transformation liés à la crise sanitaire actuelle.
- En termes d'organisation et en préparation de son futur plan stratégique, le Groupe BPCE a renforcé son dispositif digital en créant une nouvelle direction Innovation, Data et Digital regroupant les activités du digital, de la data et de l'intelligence artificielle.
- BPCE SA a finalisé le 31 mars 2020 l'acquisition de la participation du Crédit Foncier dans Crédit Foncier Immobilier (CFI). CFI, prestataire de services immobiliers (expertise/évaluation et commercialisation) a été intégré au pôle SEF en devenant BPCE Solutions Immobilières avec pour ambition d'amplifier ses relations d'affaires avec les réseaux Banques Populaires et Caisses d'Épargne. Par ailleurs, le 31 décembre 2020, Fidor Bank AG a finalisé la cession de sa filiale Fidor Solutions AG à Sopra Banking Software. Enfin, BPCE est entré en négociation exclusive avec Ripplewood Advisors LLC en août 2020 pour la cession de l'intégralité du capital de Fidor Bank AG.
- En 2020, BPCE a absorbé par fusion simplifiée l'entité Holassure. BPCE porte désormais en direct la participation du groupe dans CNP Assurances.
- Le Groupe BPCE a continué à ancrer son engagement sociétal et environnemental au sein de ses métiers et de ses processus décisionnels. Il a, par exemple, lancé « Ambition Durable », une obligation verte (*green bond*) à destination des clients particuliers des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne. Les fonds collectés permettent de financer la construction et la rénovation de bâtiments à empreinte environnementale faible.
- En signant la Charte Numérique Responsable, le Groupe BPCE a aussi affirmé son engagement pour une transition numérique éthique et écoresponsable. Il s'engage notamment à réduire son empreinte environnementale liée au numérique et à développer des offres de services accessibles pour tous, inclusives et durables.
- Traduction de ces avancées en matière de RSE, MSCI a relevé à AA la notation du Groupe BPCE reconnaissant l'intégration par le groupe des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans ses politiques (développement, ressources humaines, risques, éthiques des affaires, cybersécurité...) et Vigeo Eiris a relevé la notation extra-financière du groupe de « Robust » à « Advanced » avec, en particulier, une progression de la note octroyée en matière de stratégie environnementale (+ 13 points), de réduction de l'impact de ses métiers sur le climat (+ 9 points) et de diminution de son empreinte directe grâce à sa politique mobilité (+ 20 points).
- En 2020, les refacturations des activités « organe central » (listées dans le Code monétaire et financier) sont désormais présentées en PNB et les refacturations des missions groupe restent présentées en diminution des frais de gestion. En 2020, le montant des cotisations en PNB s'élève à 356 millions d'euros et le montant des cotisations en diminution des frais de gestion s'élève à 516 millions d'euros.
- En 2020, le pied de bilan de BPCE SA a augmenté de 39 milliards d'euros. Cette hausse s'inscrit dans le contexte de la crise du COVID, avec la mise en place des refinancements nécessaires à la distribution des PGE par le groupe et à la hausse significative des comptes ordinaires créditeurs. Les titres empruntés sont dorénavant présentés au bilan en déduction de la dette représentative de la valeur des titres empruntés en application du règlement 2020-10 de l'ANC. L'impact est une réduction de la taille du bilan d'environ 66 milliards d'euros pour BPCE SA.
- BPCE a procédé à l'émission de 4 milliards d'euros d'obligations senior non préférées. Ces émissions contribuent à renforcer les fonds propres du Groupe BPCE et les ratios de TLAC (Total Loss-Absorbing Capacity) et MREL.

Situation et activité de la société au cours de l'exercice 2020

ÉVOLUTION DU BILAN BPCE

en milliards d'euros	31/12/2020	31/12/2019	Variation 2020/2019	
			(en milliards d'euros)	(en %)
Créances interbancaires	326,0	219,1	+ 106,9	+ 49 %
Créances clientèle	3,7	3,4	+ 0,3	+ 9 %
Opérations sur titres *	8,9	7,9	+ 1,0	+ 13 %
Parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme	23,8	25,4	(1,6)	(6 %)
Autres actifs	3,4	3,9	(0,5)	(13 %)
TOTAL ACTIF	365,8	259,7	+ 106,1	+ 41 %
Ressources interbancaires	238,3	131,3	+ 107,0	+ 81 %
Ressources clientèle	6,3	7,1	(0,8)	(11 %)
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	99,0	98,6	+ 0,4	+ %
Autres passifs *	5,9	4,8	+ 1,1	+ 23 %
Capitaux propres et fonds pour risques bancaires généraux	16,3	17,9	(1,6)	(9 %)
TOTAL PASSIF	365,8	259,7	+ 106,1	+ 41 %⁽¹⁾

* Le bilan du 31 décembre 2019 a été retraité suite à l'application du règlement ANC n° 2020-10 5 (diminution à l'actif et au passif de 67,2 milliards d'euros pour présenter les emprunts de titres en déduction des dettes sur titres empruntés).

Le total du bilan en normes françaises s'élève à 365,8 milliards d'euros au 31 décembre 2020, en hausse de 106,1 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2019.

À l'actif, la hausse de 106,9 milliards d'euros du poste « Créances interbancaires » s'explique principalement par une hausse du solde du compte Banque Centrale et une hausse des créances intra-groupes à terme. Cette évolution fait suite à la mise en place des refinancements nécessaires à la distribution des PGE par le groupe et à la hausse significative des comptes ordinaires créditeurs.

Le poste « Opérations sur titres » est en hausse de 1 milliard d'euro, principalement suite à l'investissement de BPCE dans le fonds OSTRUM Trésorerie + pour 1 649 millions d'euros.

Le poste « Parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme » enregistre notamment les évolutions suivantes :

- la sortie des titres de l'entité Holassure suite à la fusion simplifiée avec BPCE pour - 1 768 millions d'euros, suivie par l'entrée des titres CNP Assurances, désormais détenus en direct, pour + 1 606 millions d'euros ;
- la conversion de 50 % des titres Visa Inc. de classe C en actions de préférence Classe A, génère une baisse de 91,4 millions d'euros. Les titres convertis sont en effet classés dans le poste « Opérations sur titres » ;

- la sortie des titres par transmission universelle de patrimoine de l'entité GCE ASAP pour - 11 millions d'euros et une reprise de provisions de 11 millions d'euros. Un mali de fusion de 11 millions d'euros a été constaté ;

- des dotations aux dépréciations complémentaires de 1 893 millions d'euros (dont Natixis, CEGC, BPCE Factor et BPCE International) et des reprises de dépréciations de 552 millions d'euros (dont Crédit Foncier et Banque Palatine).

Au passif, dans le contexte de la crise du COVID, la hausse de 107 milliards d'euros du poste « Ressources interbancaires » s'explique par la mise en place des refinancements nécessaires pour soutenir le financement de l'activité économique et par la hausse significative des dépôts des établissements du groupe.

Le poste « Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées » augmente de 400 millions d'euros, notamment suite à l'émission de 4 milliards d'euros d'obligations senior non préférées, compensée par la baisse des titres du marché interbancaire et des titres de créances négociables de - 3,7 milliards d'euros.

La diminution des capitaux propres est principalement liée au résultat de 2020 pour - 1 073 millions d'euros, et à l'acompte sur dividendes de 579 millions d'euros versé en décembre 2020.

[1]

COMPTE DE RÉSULTAT BPCE

en millions d'euros	2020	2019	Variation 2020/2019	
			(en millions d'euros)	(en %)
Produit net bancaire	433	930	(497)	(53 %)
Frais de gestion	(432)	(356)	(76)	+ 21 %
Résultat brut d'exploitation	1	574	(573)	(100 %)
Coût du risque	0	(2)	+ 2	(100 %)
Gains ou pertes nets sur actifs immobilisés	(1 341)	(341)	(1 000)	+ 293 %
Résultat courant avant impôt	(1 340)	231	(1 571)	(680 %)
Impôts sur les bénéfices	267	146	+ 121	+ 83 %
Dotations/Reprises FRBG et provisions réglementées	0	65	(65)	(1)
RÉSULTAT NET	(1 073)	442	(1 515)	(343 %)

Le résultat 2020 s'établit à - 1 073 millions d'euros en baisse de 1 515 millions d'euros par rapport à 2019, notamment en raison des dépréciations de participations consolidées. Un résultat brut d'exploitation de 1 million d'euros, des pertes sur actifs immobilisés de - 1 341 millions d'euros et un produit d'impôt de 267 millions d'euros.

PRODUIT NET BANCAIRE

en millions d'euros	2020	2019	Variation 2020/2019	
			(en millions d'euros)	(en %)
Gestion Financière	(292)	(40)	(252)	+ 630 %
Solutions et Expertises Financières	321	210	+ 111	+ 53 %
Holding	154	760	(606)	(80 %)
Organe central	250	0	+ 250	NA
PRODUIT NET BANCAIRE	433	930	(497)	(53 %)

En 2020, le produit net bancaire de BPCE s'élève à 433 millions d'euros, en diminution de 497 millions d'euros par rapport à 2019.

BPCE est chargé d'assurer la liquidité et la solvabilité du groupe en garantissant l'atteinte des ratios réglementaires. Ces activités sont regroupées dans le métier de gestion financière, dont le produit net bancaire s'établit à -292 millions d'euros en 2020, en diminution de 252 millions d'euros par rapport à 2019. Cette variation s'explique par un produit de 345 millions d'euros enregistré en 2019 lié au dénouement de l'opération de garantie des encours de la Banque de Grande Clientèle run off de Natixis (anciennement GAPC). En 2020, un produit de 106 millions d'euros est enregistré en PNB, suite à la refacturation de charges engagées sur la gestion financière pour les établissements du groupe.

Le produit net bancaire du métier Solutions et Expertises Financières s'élève à 321 millions d'euros. Il intègre les dividendes reçus des filiales BPCE Factor, BPCE Lease, BPCE Financement, CEGC, Socfim et le produit net bancaire de l'activité de conservation de titres. Cette activité est logée au sein de BPCE depuis fin mars 2019.

Le produit net bancaire du métier holding s'élève à 154 millions d'euros, en baisse de 606 millions d'euros sur la période. En effet, dans le cadre de la crise sanitaire et des recommandations de la BCE, le montant des dividendes perçus en 2020 par BPCE a été fortement réduit.

Le produit net bancaire du métier organe central s'élève à 250 millions d'euros. Il fait suite à la mise en place en 2020 de refacturations des activités « organe central » (listées dans le Code monétaire et financier), désormais présentées en PNB.

FRAIS DE GESTION

en millions d'euros	2020	2019	Variation 2020/2019	
			(en millions d'euros)	(en %)
Frais de personnel	(381)	(351)	(30)	+ 9 %
Autres charges	(256)	(293)	+ 37	(13 %)
Charges brutes d'exploitation	(637)	(644)	+ 7	(1 %)
Refacturations	516	519	(3)	(1 %)
Charges nettes d'exploitation	(121)	(125)	+ 4	(3 %)
Charges des projets exceptionnels	(311)	(231)	(80)	+ 35 %
FRAIS DE GESTION	(432)	(356)	(76)	+ 21 %

Les frais de gestion s'élèvent à - 432 millions d'euros en 2020 et affichent une hausse de 76 millions d'euros par rapport à 2019, principalement liée à la poursuite des projets de transformation du Groupe.

COÛT DU RISQUE

Les créances sur les établissements de crédit portent en majeure partie sur des établissements bénéficiant du système

de garantie et de solidarité, ce qui explique la non matérialité du coût du risque dans les comptes sociaux de BPCE SA.

GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

Les gains ou pertes nets sur actifs immobilisés s'établissent à -1 341 millions d'euros en 2020. Ils sont constitués des dotations et des reprises de dépréciations sur les titres de participation, notamment Natixis (-1 521 millions d'euros), BPCE International (-106 millions d'euros), Crédit Foncier (+453 millions d'euros), Banque Palatine (+87 millions d'euros), CEGC (-164 millions d'euros) et BPCE Factor (-102 millions d'euros).

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

En 2020, en raison du résultat d'intégration fiscale, le gain réalisé en matière d'impôt sur les bénéfices, après prise en compte des mouvements de provisions et d'autres régularisations, s'élève à 267 millions d'euros, en hausse de 121 millions d'euros par rapport à 2019.

La variation s'explique principalement par l'apport de déficit plus important de la part de BPCE SA et BPCE International, par la reprise de provision couvrant le GIE Musica Bail terminé par anticipation, ainsi que l'enregistrement en produit d'impôts d'une réclamation concernant les crédits d'impôts étrangers suite à l'évolution de la jurisprudence.

DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Communication des dépenses somptuaires

Conformément aux dispositions de l'article 223 *quater* et *quinquies* du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé intègrent 362 011 euros de dépenses non déductibles au regard de l'article 39.4 du même

Code. L'impôt supplémentaire à ce titre s'élève à 115 916 euros.

Aucune autre dépense somptuaire non déductible fiscalement n'est à relever.

FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX ET RÉSULTAT NET

Aucun mouvement n'a été effectué sur le fonds pour risques bancaires généraux.

Le résultat net s'élève à -1 073 millions d'euros.

PROJET D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Il est proposé à l'assemblée générale :

- d'affecter le résultat net déficitaire de -1 073 022 522,84 euros sur le poste « Report à nouveau ». Consécutivement à cette affectation, le solde du poste « Report à nouveau » est de 2 331 310 315,31 euros ;
- la distribution de dividendes de 1 297 374 005,20 euros aux actionnaires (dont 321 499 125,48 euros en action), par prélèvement sur le poste « Report à nouveau ». Consécutivement à cette affectation, le solde du poste « Report à nouveau » est de 1 033 936 310,11 euros.

Compte tenu du versement en date du 31 décembre 2020 d'un acompte sur dividende décidé par le directoire du 17 décembre 2020 d'un montant de 579 307 742,00 euros, soit 17 euros par action, il reste à verser aux actionnaires un solde de dividende de 718 066 263,20 euros correspondant à un versement par action de 20,68 euros.

Conformément aux dispositions de l'article L. 243 *bis* du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Date de clôture		Dividende par action	Fraction du dividende éligible à l'abattement de 40 %	Fraction du dividende non éligible à l'abattement de 40 %
31/12/2017	Actions de catégorie A et B	12,9382 €	403 005 056,92 €	/
31/12/2018	Actions de catégorie A et B	12,3720 €	403 040 426,36 €	/
31/12/2019	Actions de catégorie A et B	15,7340 €	536 166 353,68 €	/

INFORMATIONS SUR LES FILIALES, PARTICIPATIONS ET SUCCURSALES

Activités et résultats des principales filiales

Les activités et les résultats des principales filiales sont décrits dans le chapitre 1 du présent document. La liste des filiales et participations est disponible dans le chapitre 5 « Comptes individuels annuels BPCE ».

Prises de participation et contrôle

En mars 2020, BPCE a acquis une participation dans le capital de Meniga LTD sous forme d'obligations convertibles pour un montant de 4 millions d'euros.

En mars, BPCE a acquis auprès du Crédit Foncier 100 % des parts du Crédit Foncier Immobilier (CFI) pour un montant de 6,7 millions d'euros. Crédit Foncier Immobilier est renommé BPCE Solutions Immobilières en novembre 2020.

En juin, rachat de titres de la Caisse de Refinancement de l'Habitat à trois banques françaises pour un montant de 20,8 millions d'euros. Le taux de détention s'élève à 9,09 %.

En décembre, diminution de capital de la Société d'Exploitation MAB de 3 millions d'euros, portant le capital à 7,5 millions d'euros et remboursement de prime d'émission de 3 millions d'euros.

En septembre, participation de BPCE à la constitution de la société européenne EPI Interim Company avec un premier versement d'un montant de 0,4 million d'euros sur une souscription totale de 1,6 million d'euros (le solde n'ayant pas encore été appelé).

En novembre, augmentation de capital de SURASSUR SA souscrite intégralement par BPCE pour un montant de 17,2 millions d'euros.

BPCE a souscrit à deux augmentations de capital de la société Fidor Bank de 20,4 millions d'euros en septembre et 47 millions d'euros en novembre (par le biais de contributions à la « capital reserve »).

Par ailleurs, au cours de l'année 2020, BPCE a augmenté le capital des financements d'actifs de 12,6 millions d'euros.

Succursales

BPCE ne détient aucune succursale.

PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL SOCIAL

Les informations relatives à la participation des salariés au capital social sont décrites dans le chapitre 7.

INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Les informations relatives aux mandataires sociaux sont décrites dans le chapitre 3.

Liste des mandats et fonctions

Les informations relatives à la liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux sont décrites dans le chapitre 3.

Rémunérations et avantages

Les informations relatives aux rémunérations et avantages versés par BPCE aux mandataires sociaux sont décrites dans le chapitre 3.

Conventions réglementées

Aucun mandataire social et aucun actionnaire disposant de plus de 10 % des droits de vote n'a signé, en 2020, de convention avec une société dont BPCE détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital social ou avec une société contrôlée par BPCE au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Les informations relatives aux engagements et conventions réglementés sont détaillées dans le chapitre 7.

INFORMATION RELATIVE À LA DÉTENTION DU CAPITAL SOCIAL

Les informations relatives à la détention du capital social sont décrites dans le chapitre 7.

OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR BPCE SUR SES ACTIONS PROPRES

En 2020, BPCE n'a réalisé aucune opération sur ses actions propres.

INFORMATIONS RELATIVES AUX COMPTES INACTIFS (ARTICLES L. 312-19, L. 312-20 ET R. 312-21 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER)

BPCE, n'ayant pas de compte courant de personnes physiques, n'est pas concerné par cette rubrique.

ALIÉNATIONS ET CESSIONS D'ACTIONS

En novembre, la participation GCE ASAP a été absorbée par transmission universelle de patrimoine qui s'est traduite par la comptabilisation d'un mali de 11 millions d'euros compensé par une reprise de provision du même montant.

En décembre, fusion par voie d'absorption de la société Holassure suite à l'accord favorable de l'ACPR au franchissement de seuil de 10 % dans le capital de la CNP Assurances par BPCE.

ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

BPCE réalise des opérations de recherche et de développement essentiellement au titre de travaux de modélisation des risques de crédit.

GESTION DU RISQUE FINANCIER

Les indications en matière de gestion du risque financier sont décrites dans le chapitre 6.

PRINCIPAUX RISQUES

Les informations relatives aux principaux risques et incertitudes auxquels BPCE est confronté sont décrites dans le chapitre 6.

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Les difficultés rencontrées au cours de l'exercice 2020 sont celles liées à l'environnement économique et financier décrites au paragraphe 4.2.1 du chapitre 4.

INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SUR LES ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX

Ces informations sont communiquées dans le chapitre 2.

INFORMATIONS CONCERNANT LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Ces informations sont communiquées dans le chapitre 5.8.

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA CLÔTURE

Dépôt d'une offre publique d'achat simplifiée visant les actions Natixis

Le 9 février 2021, BPCE SA a annoncé son intention d'acquérir les actions du capital de Natixis SA qu'elle ne détenait pas, soit environ 29,3 % au 31 décembre 2020, et de déposer une offre publique d'achat simplifiée auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Ce projet d'offre publique, au prix de 4,00 euros par action (dividende attaché), sera soumis à l'examen de l'AMF et sera, le cas échéant, suivi d'un retrait obligatoire si les conditions de mise en œuvre sont satisfaites. Ce projet d'offre n'aura pas d'impact sur le contrôle déjà exercé par BPCE sur Natixis.

En application des principes présentés dans la note 4.4 de l'annexe aux comptes annuels, BPCE a examiné l'impact de ce projet d'offre sur la détermination de la valeur d'utilité de Natixis retenue dans les comptes au 31 décembre 2020 et a considéré que cette opération ne remettait pas en cause la valeur retenue.

En effet, les titres de participation de BPCE sont évalués en valeur d'utilité. La valeur d'utilité prend en compte la situation spécifique de BPCE, l'appartenance de ces participations au Groupe BPCE et leur intégration au sein du mécanisme de solidarité, leur intérêt stratégique pour BPCE et le fait qu'elles sont détenues dans un objectif de long terme.

Ces valorisations reposent sur des paramètres techniques fondés sur une vision de détention et d'appartenance au groupe à long terme et non sur des paramètres de valorisation à leurs bornes.

ÉVOLUTIONS RÉCENTES ET PERSPECTIVES

Les perspectives liées à l'environnement économique et aux évolutions réglementaires récentes et à venir sont décrites au paragraphe 4.7 du chapitre 4.

TABLEAU DES RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

en euros	2016	2017	2018	2019	2020
Capital en fin d'exercice					
Capital social	155 742 320	155 742 320	157 697 890	170 384 630	173 613 700
Nombre d'actions ⁽¹⁾	31 148 464	31 148 464	31 539 578	34 076 926	34 722 740
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires	5 183 625 973	4 776 794 649	3 817 697 023	4 424 898 255	2 023 188 873
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 169 741 533	226 090 867	213 879 738	1 284 276 000	241 756 532
Impôts sur les bénéfices	247 155 791	223 677 484	450 787 127	145 922 016	267 056 984
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	461 435 583	728 462 840	390 468 286	441 581 094	(1 073 022 523)
Résultat distribué ⁽²⁾	383 499 888	403 005 057	403 040 426	536 166 354	1 297 374 005
Résultat par action					
Chiffre d'affaires	166,42	153,36	121,04	129,85	58,27
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	45,49	14,44	21,07	41,97	14,65
Impôts sur les bénéfices	7,93	7,18	14,29	4,28	7,69
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	14,81	23,39	12,38	12,96	(30,90)
Dividende attribué à chaque action ⁽²⁾	12,3120	12,9382	12,3715	15,7340	37,6800
Personnel					
Effectif moyen :	1 507	1 511	1 563	2 186	2 505
dont cadres	1 385	1 404	1 465	1 918	2 187
dont non cadres	122	107	98	268	318
Montant de la masse salariale	128 093 857	132 639 879	138 048 129	181 998 599	208 148 610
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	77 474 090	79 998 902	74 092 881	120 239 562	118 717 325

(1) Le résultat par action est calculé à partir du nombre d'actions au jour de l'assemblée générale.

(2) Sous réserve d'approbation par l'assemblée générale.

TABLEAU DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCES ET DE POUVOIRS AU DIRECTOIRE

Nature et objet des délégations	Montant en euros	Durée	Date des assemblées générales	Usage des délégations
Néant				

DÉLAIS DE RÈGLEMENT DES CLIENTS ET DES FOURNISSEURS

L'article L. 441-6-1 du Code de commerce stipule que les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes doivent publier dans leur rapport de gestion des informations sur les délais de paiement à l'égard de leurs clients et de leurs fournisseurs suivant les modalités de

l'article D. 441-4 du Code de commerce modifié par les décrets n° 2015-1553 du 27 novembre 2015 et n° 2017-350 du 20 mars 2017. Ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes.

Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

<i>en euros</i>	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	215	-	-	-	-	431
Montant total des factures concernées TTC ⁽¹⁾	17 692 371	782 885	775 010	690 194	(32 235)	2 215 854
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	Le pourcentage des factures reçues non réglées, à la date de clôture, est inférieur à 1 % du montant total des achats TTC de l'exercice.					
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice	-	-	-	-	-	-
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues	-	-	-	-	-	Néant
Montant total des factures exclues	-	-	-	-	-	Néant
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement					Délai légal : 30 jours date de facture	

(1) Les échéances débitrices correspondent à des avoirs ou à des acomptes.

Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

<i>en euros</i>	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	31	-	-	-	-	255
Montant total des factures concernées TTC	4 613 154	4 896 114	340 893	540 210	1 926 361	7 703 578
Pourcentage du montant total des ventes TTC de l'exercice	Le pourcentage des factures émises non réglées, à la date de clôture, est inférieur à 1 % du montant total des ventes TTC de l'exercice.					
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice	-	-	-	-	-	-
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues	-	-	-	-	-	Néant
Montant total des factures exclues	-	-	-	-	-	Néant
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)					Délai légal : 30 jours date de facture	

5.6 Comptes individuels annuels BPCE

<i>en millions d'euros</i>	<i>Notes</i>	Exercice 2020	Exercice 2019
Intérêts et produits assimilés	3.1	2 793	2 163
Intérêts et charges assimilés	3.1	(3 285)	(2 731)
Revenus des titres à revenu variable	3.2	720	1 118
Commissions (produits)	3.3	104	228
Commissions (charges)	3.3	(32)	(170)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	3.4	(7)	345
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	3.5	(159)	(21)
Autres produits d'exploitation bancaire	3.6	368	16
Autres charges d'exploitation bancaire	3.6	(69)	(18)
Produit net bancaire		433	930
Charges générales d'exploitation	3.7	(416)	(343)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		(16)	(13)
Résultat brut d'exploitation		1	574
Coût du risque	3.8	0	(2)
Résultat d'exploitation		1	572
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	3.9	(1 341)	(341)
Résultat courant avant impôt		(1 340)	231
Résultat exceptionnel	3.10	0	0
Impôt sur les bénéfices	3.11	267	146
Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées		0	65
RÉSULTAT NET		(1 073)	442

5.6.1 Bilan et hors bilan

ACTIF

en millions d'euros	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Caisses, banques centrales		115 406	48 423
Effets publics et valeurs assimilées *	4.3	756	986
Créances sur les établissements de crédit	4.1	210 587	170 649
Opérations avec la clientèle	4.2	3 660	3 377
Obligations et autres titres à revenu fixe *	4.3	5 017	5 609
Actions et autres titres à revenu variable	4.3	3 158	1 333
Participations et autres titres détenus à long terme	4.4	5 064	3 608
Parts dans les entreprises liées	4.4	18 706	21 813
Immobilisations incorporelles	4.5	112	115
Immobilisations corporelles	4.5	22	29
Autres actifs	4.7	1 789	1 505
Comptes de régularisation	4.8	1 495	2 235
TOTAL DE L'ACTIF		365 772	259 682

Hors bilan

en millions d'euros	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Engagements donnés			
Engagements de financement	5.1	10 499	4 824
Engagements de garantie	5.1	7 853	10 471
Engagements sur titres		0	0

* Le bilan du 31 décembre 2019 a été retraité suite à l'application du règlement ANC n° 2020-10 5 (cf. note 2.2). Les détails sont présentés en notes 4.2, 4.3.1, 4.7, et 5.3.

PASSIF

<i>en millions d'euros</i>	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Banques centrales		0	0
Dettes envers les établissements de crédit	4.1	238 346	131 263
Opérations avec la clientèle	4.2	6 283	7 112
Dettes représentées par un titre	4.6	83 986	82 565
Autres passifs *	4.7	4 402	3 441
Comptes de régularisation	4.8	919	853
Provisions	4.9	557	497
Dettes subordonnées	4.10	15 001	16 008
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	4.11	65	65
Capitaux propres hors FRBG	4.12	16 213	17 878
<i>Capital souscrit</i>		174	170
<i>Primes d'émission</i>		14 252	13 934
<i>Réserves</i>		35	35
<i>Écart de réévaluation</i>		0	0
<i>Provisions réglementées et subventions d'investissement</i>		0	0
<i>Report à nouveau</i>		3 404	3 499
<i>Acompte sur dividende</i>		(579)	(202)
Résultat de l'exercice (+/-)		(1 073)	442
TOTAL DU PASSIF		365 772	259 682

Hors bilan

<i>en millions d'euros</i>	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Engagements reçus			
Engagements de financement	5.1	56 836	55 021
Engagements de garantie	5.1	3 914	4 918
Engagements sur titres		120	308

* Le bilan du 31 décembre 2019 a été retraité suite à l'application du règlement ANC n° 2020-10 5 (cf. note 2.2). Les détails sont présentés en notes 4.2, 4.3.1, 4.7, et 5.3.

5.6.2 Notes annexes aux comptes individuels annuels

Note 1	Cadre général	528	Note 4	Informations sur le bilan	538
1.1	Le Groupe BPCE	528	4.1	Opérations interbancaires	538
1.2	Mécanisme de garantie	528	4.2	Opérations avec la clientèle	541
1.3	Événements significatifs	529	4.3	Effets publics, obligations, actions, autres titres à revenu fixe et variable	543
1.4	Événement postérieur à la clôture	529	4.4	Participations, parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme	547
1.5	Incidence de la crise sanitaire sur les comptes	530	4.5	Immobilisations incorporelles et corporelles	554
Note 2	Principes et méthodes comptables	530	4.6	Dettes représentées par un titre	556
2.1	Méthodes d'évaluation, présentation des comptes individuels et date de clôture	530	4.7	Autres actifs et autres passifs	556
2.2	Changements de méthodes comptables	530	4.8	Comptes de Régularisation	557
2.3	Principes comptables et méthodes d'évaluation	530	4.9	Provisions	557
2.4	Recours à des estimations et jugement	531	4.10	Dettes subordonnées	561
2.5	Principes applicables aux mécanismes de résolution bancaire	531	4.11	Fonds pour risques bancaires généraux	561
Note 3	Informations sur le compte de résultat	531	4.12	Capitaux propres	562
3.1	Intérêts, produits et charges assimilés	531	4.13	durée résiduelle des emplois et ressources	562
3.2	Revenus des titres à revenu variable	532	Note 5	Informations sur le hors bilan et opérations assimilées	563
3.3	Commissions	532	5.1	Engagements reçus et donnés	563
3.4	Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	533	5.2	Opérations sur instruments financiers à terme	564
3.5	Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	533	5.3	Ventilation du bilan par devise	566
3.6	Autres produits et charges d'exploitation bancaire	534	5.4	Opérations en devises	567
3.7	Charges générales d'exploitation	534	Note 6	Autres informations	567
3.8	Coût du risque	535	6.1	Consolidation	567
3.9	Gains ou pertes sur actifs immobilisés	536	6.2	Rémunérations, avances, crédits et engagements	567
3.10	Résultat exceptionnel	536	6.3	Implantations dans les pays non coopératifs	567
3.11	Impôt sur les bénéfices	537			
3.12	Répartition de l'activité	538			

Note 1 Cadre général

1.1 LE GROUPE BPCE

Le Groupe BPCE comprend le réseau Banque Populaire, le réseau Caisse d'Épargne, l'organe central BPCE et ses filiales.

LES DEUX RÉSEAUX BANQUE POPULAIRE ET CAISSE D'ÉPARGNE

Le Groupe BPCE est un groupe coopératif dont les sociétaires sont propriétaires des deux réseaux de banque de proximité : les 14 Banques Populaires et les 15 Caisses d'Épargne. Chacun des deux réseaux est détenteur à parité de BPCE, l'organe central du groupe.

Le réseau Banque Populaire comprend les Banques Populaires et les sociétés de caution mutuelle leur accordant statutairement l'exclusivité de leur cautionnement.

Le réseau Caisse d'Épargne comprend les Caisses d'Épargne, et les sociétés locales d'épargne (SLE).

Les Banques Populaires sont détenues à hauteur de 100 % par leurs sociétaires.

Le capital des Caisses d'Épargne est détenu à hauteur de 100 % par les sociétés locales d'épargne. Au niveau local, les SLE sont des entités à statut coopératif dont le capital variable est détenu par les sociétaires. Elles ont pour objet d'animer le sociétariat dans le cadre des orientations générales de la Caisse d'Épargne à laquelle elles sont affiliées et elles ne peuvent pas effectuer d'opérations de banque.

BPCE

Organe central au sens de la loi bancaire et établissement de crédit agréé comme banque, BPCE a été créé par la loi n° 2009-715 du 18 juin 2009. BPCE est constitué sous forme de société anonyme à directoire et conseil de surveillance dont le capital est détenu à parité par les 14 Banques Populaires et les 15 Caisses d'Épargne.

Les missions de BPCE s'inscrivent dans la continuité des principes coopératifs des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne.

BPCE est notamment chargé d'assurer la représentation des affiliés auprès des autorités de tutelle, de définir la gamme des produits et des services commercialisés, d'organiser la garantie des déposants, d'agréer les dirigeants et de veiller au bon fonctionnement des établissements du groupe.

En qualité de holding, BPCE exerce les activités de tête de groupe et détient les filiales communes aux deux réseaux dans le domaine de la Banque de proximité et Assurance, de la banque de financement et des services financiers et leurs structures de production. Il détermine aussi la stratégie et la politique de développement du groupe.

Les principales filiales de BPCE, dont Natixis, société cotée détenue à 70,662 %⁽¹⁾, sont organisées autour de trois grands pôles métiers :

- la Banque de proximité et Assurance, comprenant le réseau Banque Populaire, le réseau Caisse d'Épargne, le pôle Solutions et Expertises Financières (comprenant l'affacturage, le crédit à la consommation, le crédit-bail, les cautions & garanties financières et l'activité « titres retail »), les pôles Paiements et Assurance de Natixis et les Autres réseaux (essentiellement Banque Palatine) ;
- la Gestion d'actifs et de fortune ;
- et la Banque de Grande Clientèle.

Parallèlement, dans le domaine des activités financières, BPCE a notamment pour missions d'assurer la centralisation des excédents de ressources et de réaliser toutes les opérations financières utiles au développement et au refinancement du groupe, charge à lui de sélectionner l'opérateur de ces missions le plus efficace dans l'intérêt du groupe. Il offre par ailleurs des services à caractère bancaire aux entités du groupe.

1.2 MÉCANISME DE GARANTIE

Le système de garantie et de solidarité a pour objet, conformément à l'article L. 511-31 et L. 512-107-6 du Code monétaire et financier, de garantir la liquidité et la solvabilité du groupe et des établissements affiliés à BPCE, ainsi que d'organiser la solidarité financière qui les lie.

BPCE est chargé de prendre toutes mesures nécessaires pour organiser la garantie de solvabilité du groupe ainsi que de chacun des réseaux, notamment en mettant en œuvre les mécanismes appropriés de solidarité interne du groupe et en créant un fonds de garantie commun aux deux réseaux dont il détermine les règles de fonctionnement, les modalités de déclenchement en complément des fonds des deux réseaux déjà existants ainsi que les contributions des établissements affiliés pour sa dotation et sa reconstitution.

BPCE gère ainsi le Fonds réseau Banque Populaire, le Fonds réseau Caisse d'Épargne et met en place le Fonds de Garantie Mutuel.

Le Fonds réseau Banque Populaire est constitué d'un dépôt de 450 millions d'euros effectué par les Banques dans les livres de BPCE sous la forme d'un compte à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelable.

Le Fonds réseau Caisse d'Épargne fait l'objet d'un dépôt de 450 millions d'euros, effectué par les Caisses dans les livres de BPCE sous la forme d'un compte à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelable.

Le Fonds de Garantie Mutuel est constitué des dépôts effectués par les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne dans les livres de BPCE sous la forme de comptes à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelables. Le montant des dépôts par réseau est de 176 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Le montant total des dépôts effectués auprès de BPCE au titre du Fonds réseau Banque Populaire, du Fonds réseau Caisse d'Épargne et de Prévoyance et du Fonds de Garantie Mutuel ne pourra être inférieur à 0,15 % et ne pourra excéder 0,3 % de la somme des actifs pondérés du groupe.

Dans les comptes individuels des établissements, la constitution de dépôt au titre du système de garantie et de solidarité se traduit par l'identification d'un montant équivalent au sein d'une rubrique dédiée des capitaux propres.

Les sociétés de caution mutuelle accordant statutairement l'exclusivité de leur cautionnement à une Banque Populaire bénéficient de la garantie de liquidité et de solvabilité en leur qualité d'affilié à l'organe central.

La liquidité et la solvabilité des sociétés locales d'épargne sont garanties au premier niveau pour chaque société locale d'épargne considérée, par la Caisse d'Épargne et de Prévoyance dont la société locale d'épargne concernée est l'actionnaire.

Le directoire de BPCE a tout pouvoir pour mobiliser les ressources des différents contributeurs sans délai et selon l'ordre convenu, sur la base d'autorisations préalables délivrées à BPCE par les contributeurs.

[1] Le pourcentage de détention s'élève à 70,64 % y compris actions propres détenues par Natixis.

1.3 ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS

- L'année 2020 a été marquée par la gestion de la crise sanitaire du coronavirus. Entré dans cette crise avec des fondamentaux en matière de solvabilité, de liquidité et de gestion des risques très solides, le Groupe BPCE a pris de nombreuses initiatives pour faire face aux conséquences de l'épidémie. Il a fait mieux que résister à la crise et sa prolongation attendue, notamment grâce au très bon niveau d'activité dans les deux grands réseaux Banques Populaires et Caisses d'Épargne. Toutes ses équipes ont été mobilisées pour accompagner au plus près les clients et rechercher avec eux les meilleures solutions financières pour affronter cette crise. Le plan de continuité d'activité a été activé afin de protéger la santé et la sécurité des collaborateurs, d'assurer les opérations vis-à-vis des clients (ouverture d'agences, distributeurs automatiques de billets, communication client et nouvelles règles sanitaires à respecter) et de sécuriser les processus internes (refinancement, comptabilité, réglementation...). Le recours massif aux technologies digitales s'est imposé, et la vitesse de diffusion des outils s'est accélérée. Les conséquences de la crise sanitaire sur les comptes de BPCE sont présentées à la note 1.5.
- Pour accompagner l'économie et soutenir les clients, le groupe BPCE a annoncé, dès le 20 mars 2020, un report automatique de 6 mois des crédits d'investissements des entreprises et des professionnels les plus touchés par la crise sanitaire : ce sont ainsi plus de 425 000 moratoires qui ont été signés en 2020. Les moratoires initiaux pour le secteur du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration ont été prolongés de 6 mois. Les réseaux bancaires se sont mobilisés massivement pour que leurs clients entreprises et professionnels éligibles puissent bénéficier du dispositif de PGE (Prêt Garanti par l'État) en s'engageant à examiner rapidement toutes les demandes. Ainsi, ce sont 193 000 prêts qui ont été décaissés en 2020 pour un montant de 30 milliards d'euros. Le Groupe BPCE a été le premier acteur de la place capable de proposer de façon massive la signature électronique Sign'it pour les Prêts Garantis par l'État pour les Banques Populaires comme pour les Caisses d'Épargne. Pour soutenir la reprise d'activité des entreprises, Banque Populaire et Caisse d'Épargne ont signé avec le Fonds Européen d'Investissement (FEI) un accord permettant de financer 75 millions d'euros de prêts. Cet accord vise à faciliter l'accès au financement des PME, ETI et start-up de moins de 3 000 salariés qui investissent dans des projets à caractère innovant, d'adaptation ou de transformation liés à la crise sanitaire actuelle.
- En termes d'organisation et en préparation de son futur plan stratégique, le Groupe BPCE a renforcé son dispositif digital en créant une nouvelle direction Innovation, Data et Digital regroupant les activités du digital, de la data et de l'intelligence artificielle.
- BPCE SA a finalisé le 31 mars 2020 l'acquisition de la participation du Crédit Foncier dans Crédit Foncier Immobilier (CFI). CFI, prestataire de services immobiliers (expertise/évaluation et commercialisation) a été intégré au pôle SEF en devenant BPCE Solutions Immobilières avec pour ambition d'amplifier ses relations d'affaires avec les réseaux Banques Populaires et Caisses d'Épargne. Par ailleurs, le 31 décembre 2020, Fidor Bank AG a finalisé la cession de sa filiale Fidor Solutions AG à Sopra Banking Software. Enfin BPCE est entré d'autre part en négociation exclusive avec Ripplewood Advisors LLC pour la cession de l'intégralité du capital de Fidor Bank AG.
- En 2020, BPCE a absorbé par fusion simplifiée l'entité Holassure. BPCE porte désormais en direct la participation du groupe dans CNP Assurances.
- Le Groupe BPCE a continué à ancrer son engagement sociétal et environnemental au sein de ses métiers et de ses processus décisionnels. Il a par exemple lancé « Ambition

Durable », une obligation verte (*green bond*) à destination des clients particuliers des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne. Les fonds collectés permettent de financer la construction et la rénovation de bâtiments à empreinte environnementale faible.

- En signant la Charte Numérique Responsable, le Groupe BPCE a aussi affirmé son engagement pour une transition numérique éthique et écoresponsable. Il s'engage notamment à réduire son empreinte environnementale liée au numérique et à développer des offres de services accessibles pour tous, inclusives et durables.
- Traduction de ces avancées en matière de RSE, MSCI a relevé à AA la notation du Groupe BPCE reconnaissant l'intégration par le groupe des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans ses politiques (développement, ressources humaines, risques, éthiques des affaires, cybersécurité...) et Vigeo Eiris a relevé la notation extra-financière du groupe de « Robust » à « Advanced » avec, en particulier, une progression de la note octroyée en matière de stratégie environnementale (+ 13 points), de réduction de l'impact de ses métiers sur le climat (+ 9 points) et de diminution de son empreinte directe grâce à sa politique mobilité (+ 20 points).
- En 2020, les refacturations des activités « organe central » (listées dans le Code monétaire et financier) sont désormais présentées en PNB et les refacturations des missions groupe restent présentées en diminution des frais de gestion. En 2020, le montant des cotisations en PNB s'élève à 356 millions d'euros et le montant des cotisations en diminution des frais de gestion s'élève à 516 millions d'euros.
- En 2020, le pied de bilan de BPCE SA a augmenté de 39 milliards d'euros. Cette hausse s'inscrit dans le contexte de la crise du COVID, avec la mise en place des refinancements nécessaires à la distribution des PGE par le groupe et à la hausse significative des comptes ordinaires créditeurs. Les titres empruntés sont dorénavant présentés au bilan en déduction de la dette représentative de la valeur des titres empruntés en application du règlement 2020-10 de l'ANC. L'impact est une réduction de la taille du bilan d'environ 66 milliards d'euros pour BPCE SA.
- BPCE a procédé à l'émission de 4 milliards d'euros d'obligations senior non préférées. Ces émissions contribuent à renforcer les fonds propres du Groupe BPCE et les ratios de TLAC (Total Loss-Absorbing Capacity) et MREL.

1.4 ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA CLÔTURE

DÉPÔT D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE VISANT LES ACTIONS NATIXIS

Le 9 février 2021, BPCE SA a annoncé son intention d'acquérir les actions du capital de Natixis SA qu'elle ne détenait pas, soit environ 29,3 % au 31 décembre 2020, et de déposer une offre publique d'achat simplifiée auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Ce projet d'offre publique, au prix de 4,00 euros par action (dividende attaché), sera soumis à l'examen de l'AMF et sera, le cas échéant, suivi d'un retrait obligatoire si les conditions de mise en œuvre sont satisfaites. Ce projet d'offre n'aura pas d'impact sur le contrôle déjà exercé par BPCE sur Natixis.

En application des principes présentés dans la note 4.4 de l'annexe aux comptes annuels, BPCE a examiné l'impact de ce projet d'offre sur la détermination de la valeur d'utilité de Natixis retenue dans les comptes au 31 décembre 2020 et a considéré que cette opération ne remettait pas en cause la valeur retenue.

En effet, les titres de participation de BPCE sont évalués en valeur d'utilité. La valeur d'utilité prend en compte la situation spécifique de BPCE, l'appartenance de ces participations au Groupe BPCE et leur intégration au sein du mécanisme de

solidarité, leur intérêt stratégique pour BPCE et le fait qu'elles sont détenues dans un objectif de long terme.

Ces valorisations reposent sur des paramètres techniques fondés sur une vision de détention et d'appartenance au groupe à long terme et non sur des paramètres de valorisation à leurs bornes.

1.5 INCIDENCE DE LA CRISE SANITAIRE SUR LES COMPTES

Les effets de la crise sanitaire sur les comptes de BPCE sont décrits dans les paragraphes qui suivent.

1.5.1 MESURES DE SOUTIEN DE L'ÉCONOMIE

La propagation rapide de la pandémie de Covid-19 a entraîné une dégradation de la situation économique mondiale touchant de nombreux secteurs d'activité.

Dès le 15 mars 2020 précédant l'annonce du confinement en France, la Fédération Bancaire Française (FBF) témoignait de la totale mobilisation des banques françaises afin d'accompagner leurs clients, en particulier les commerçants, professionnels, petites et moyennes entreprises, qui pourraient faire face à des difficultés résultant du développement de l'épidémie de Covid-19 pouvant impacter temporairement leur activité.

Dans ce contexte, le Groupe BPCE s'est engagé au service de ses clients professionnels et entreprises traversant des difficultés de trésorerie en mettant en œuvre activement les mesures de soutien à l'économie décidées par l'État :

- le report des remboursements de crédit pour les entreprises sans pénalités ni coûts additionnels ;
- la distribution de Prêts Garantis par l'État (cf. ci-dessous).

1.5.2 PRÊTS GARANTIS PAS L'ÉTAT (PGE)

Le Prêt Garanti par l'État (PGE) est un dispositif de soutien mis en place en application de l'article 6 de la loi n° 2020-289 du

23 mars 2020 de finances rectificative pour 2020 et de l'arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances du 23 mars 2020 accordant la garantie de l'État aux établissements de crédit et sociétés de financement à partir du 16 mars 2020 afin de répondre aux besoins de trésorerie des sociétés impactées par la crise sanitaire Covid-19. Le PGE doit répondre aux critères d'éligibilité communs à tous les établissements distribuant ce prêt définis par la loi.

Le PGE est un prêt de trésorerie d'une durée d'un an qui comporte un différé d'amortissement sur cette durée. Les sociétés bénéficiaires pourront décider, à l'issue de la première année, d'amortir le PGE sur une durée d'une à cinq années supplémentaires.

BPCE SA a refinancé les entreprises du groupe qui ont octroyé ces PGE aux sociétés impactées par la crise financière. Cela s'est traduit par une hausse du poste « Créances sur les établissements de crédit ».

1.5.3 RECOMMANDATIONS DE LA BCE EN CE QUI CONCERNE LE VERSEMENT DE DIVIDENDES

Dans le cadre de la crise sanitaire et des recommandations de la BCE (suspension de dividende en numéraire), le montant des dividendes perçus en 2020 par BPCE et présenté en « Revenu des titres à revenu variable » a été fortement réduit (720 millions d'euros en 2020 contre 1 118 millions d'euros en 2019). En tant que holding, BPCE a perçu des dividendes à hauteur de 557 millions d'euros dont 317 millions d'euros d'Holassure et 223 millions d'euros des filiales du pôle « Solutions et Expertises financières ».

1.5.4 DÉPRÉCIATIONS DE PARTICIPATIONS

La crise sanitaire a également entraîné une diminution de la valeur d'utilité de certaines participations de BPCE, se traduisant par des dépréciations nettes complémentaires constatées en « Gains ou pertes sur actifs immobilisés », comme mentionné en note 3.9.

Note 2 Principes et méthodes comptables

2.1 MÉTHODES D'ÉVALUATION, PRÉSENTATION DES COMPTES INDIVIDUELS ET DATE DE CLÔTURE

Le format des états de synthèse utilisé est conforme au format proposé par le règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables.

Les comptes individuels annuels au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ont été arrêtés par le directoire du 9 février 2021. Ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 27 mai 2021.

Les montants présentés dans les états financiers et dans les notes annexes sont exprimés en millions d'euros, sauf mention contraire. Les effets d'arrondis peuvent générer, le cas échéant, des écarts entre les montants présentés dans les états financiers et ceux présentés dans les notes annexes.

2.2 CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

Les textes adoptés par l'Autorité des normes comptables et d'application obligatoire en 2020 n'ont pas d'impact significatif sur les comptes individuels de l'établissement.

En revanche, BPCE applique le règlement n° 2020-10 du 22 décembre 2020 modifiant le règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire qui modifie la présentation des emprunts de titres. Les actifs sont présentés en déduction des passifs dans les notes 4.3.1, 4.7, 5.3 et au bilan.

L'établissement n'anticipe pas l'application des textes adoptés par l'Autorité des normes comptables lorsqu'elle est optionnelle, sauf mention spécifique.

2.3 PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

Les principes comptables spécifiques sont présentés dans les différentes annexes auxquelles ils se rapportent.

2.4 RECOURS À DES ESTIMATIONS ET JUGEMENT

La préparation des états financiers exige dans certains domaines la formulation d'hypothèses et d'estimations qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Ces estimations utilisant les informations disponibles à la date de clôture font appel à l'exercice du jugement des préparateurs des états financiers.

Les résultats futurs définitifs peuvent être différents de ces estimations.

Au cas particulier de l'arrêté au 31 décembre 2020, les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- la valeur des instruments financiers déterminée sur la base de techniques de valorisation, y compris la valeur d'utilité des titres de participation ;
- les provisions enregistrées au passif du bilan ;
- les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraite et avantages sociaux futurs ;

Les incertitudes liées au contexte Covid-19 sont précisées dans la note 1.5.

2.5 PRINCIPES APPLICABLES AUX MÉCANISMES DE RÉOLUTION BANCAIRE

Les modalités de constitution du fonds de garantie des dépôts et de résolution ont été modifiées par un arrêté du 27 octobre 2015.

Pour le fonds de garantie des mécanismes espèces, caution et titres, le montant cumulé des contributions versées par le groupe représente un montant non significatif. Les cotisations (contributions non remboursables en cas de retrait volontaire d'agrément) représentent peu d'impact dans les comptes de BPCE. Les contributions versées sous forme de certificats d'associé ou d'association et de dépôts de garantie espèces qui sont inscrites à l'actif du bilan sont non significatives.

Le fonds de résolution a été constitué en 2015 en application de la directive 2014/59/UE dite BRRD (Bank Recovery and Resolution Directive) qui établit un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, le règlement européen 806/2014 (règlement MRU). À compter de 2016, il devient le Fonds de résolution unique (FRU) constitué entre les États membres participants au Mécanisme de Surveillance Unique (MSU). Le FRU est un dispositif de financement à la disposition de l'autorité de résolution (Conseil de résolution unique) à la mise en œuvre des procédures de résolution.

Conformément au règlement délégué 2015/63 et au règlement d'exécution 2015/81 complétant la directive BRRD sur les contributions ex-ante aux dispositifs de financement pour la résolution, le Conseil de résolution unique a déterminé les contributions au Fonds de résolution unique pour l'année 2020. Le montant des contributions versées à la disposition du fonds représente pour l'exercice 60,5 millions d'euros dont 51,4 millions d'euros comptabilisés en charge et 9,1 millions d'euros sous forme de dépôts de garantie espèces qui sont inscrits à l'actif du bilan (15 % des appels de fonds constitués sous forme de dépôts de garantie espèces). Le cumul des contributions qui sont inscrites à l'actif du bilan s'élève à 41 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Note 3 Informations sur le compte de résultat

3.1 INTÉRÊTS, PRODUITS ET CHARGES ASSIMILÉS

Principes comptables

Les intérêts et les commissions assimilables par nature à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat prorata *temporis*.

Sur l'exercice 2020, les intérêts négatifs sont présentés comme suit :

- un intérêt négatif sur un actif est présenté en charges d'intérêts dans le PNB ;
- un intérêt négatif sur un passif est présenté en produits d'intérêts dans le PNB.

Sur l'exercice 31 décembre 2019, les intérêts négatifs étaient présentés en net des intérêts positifs respectivement sur les actifs et les passifs financiers.

Les commissions et coûts liés à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours sont notamment assimilés à des compléments d'intérêts et sont étalés sur la durée de vie effective du crédit au prorata du capital restant dû.

Les revenus d'obligations ou des titres de créances négociables sont comptabilisés pour la partie courue dans l'exercice. Il en est de même pour les titres supersubordonnés à durée indéterminée répondant à la définition d'un instrument de fonds propres prudentiels Tier 1. Le groupe considère en effet que ces revenus ont le caractère d'intérêts.

en millions d'euros	Exercice 2020			Exercice 2019		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec les établissements de crédit ^{(1) (3)}	1 951	(1 541)	410	1 140	(308)	832
Opérations avec la clientèle ⁽¹⁾	8	(2)	6	12	(1)	11
Obligations et autres titres à revenu fixe	823	(1 467)	(644)	895	(1 828)	(933)
Dettes subordonnées	0	(275)	(275)	0	(511)	(511)
Opérations de macrocouverture ⁽²⁾	11	0	11	116	(83)	33
TOTAL	2 793	(3 285)	(492)	2 163	(2 731)	(568)

- (1) Au 31 décembre 2020, les intérêts négatifs sur les opérations avec les établissements de crédit et avec la clientèle en produits s'élevaient à 940 millions d'euros et en charges s'élevaient à 916 millions d'euros.
- (2) Au 31 décembre 2020, les opérations de macrocouverture sont présentées en net.
- (3) Les intérêts produits et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédits comprennent les intérêts sur les refinancements TLTRO3 mentionnés en note 4.1. et ceux des prêts associés accordés aux établissements du groupe.

3.2 REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE

Principes comptables

Les revenus des titres à revenu variable comprennent les dividendes et autres revenus provenant d'actions et d'autres titres à revenu variable, de participations, d'autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées.

Les dividendes sont comptabilisés dès que leur paiement a été décidé par l'organe compétent. Ils sont enregistrés en « Revenus des titres à revenu variable ».

en millions d'euros	Exercice 2020	Exercice 2019
Actions et autres titres à revenu variable	0	0
Participations et autres titres détenus à long terme	163	211
Parts dans les entreprises liées *	557	907
TOTAL	720	1 118

- * Comme mentionné en note 1.5.3. le montant des dividendes a fortement baissé en 2020 suite aux recommandations de la BCE.

3.3 COMMISSIONS

Principes comptables

Les commissions assimilables par nature à des intérêts sont comptabilisées en intérêts, produits et charges assimilés (note 3.1).

- Les autres commissions sont enregistrées selon la nature de la prestation :
- commissions rémunérant une prestation instantanée : enregistrement lors de l'achèvement de la prestation ;
- commissions rémunérant une prestation continue ou discontinue avec plusieurs échéances successives échelonnées : enregistrement au fur et à mesure de l'exécution de la prestation.

en millions d'euros	Exercice 2020			Exercice 2019		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations de trésorerie et interbancaire	5	(2)	3	8	(2)	6
Opérations avec la clientèle	1	(1)	0	1	(1)	0
Opérations sur titres	0	(2)	(2)	0	(1)	(1)
Moyens de paiement	0	(19)	(19)	150	(159)	(9)
Opérations de change	0	0	0	0	0	0
Engagements hors bilan	1	0	1	1	0	1
Prestations de services financiers *	97	(8)	89	68	(7)	61
Activités de conseil	0	0	0	0	0	0
Autres commissions	0	0	0	0	0	0
TOTAL	104	(32)	72	228	(170)	58

- * L'augmentation est principalement liée à l'intégration de quatre trimestres de résultats d'Eurotitres en 2020, contre trois en 2019 (acquisition le 31 mars 2019).

3.4 GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION

Principes comptables

Les gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation regroupent :

- les gains ou pertes des opérations de bilan et de hors bilan sur titre de transaction ;
- les gains ou pertes dégagés sur les opérations de change à terme sec, résultant des achats et ventes de devises et de l'évaluation périodique des opérations en devises et des métaux précieux ;
- les gains ou pertes provenant des opérations sur des instruments soient fermes ou conditionnels, y compris lorsqu'il s'agit d'opérations de couverture d'opérations des portefeuilles de négociation.

<i>en millions d'euros</i>	Exercice 2020	Exercice 2019
Titres de transaction	0	0
Opérations de change	(1)	(2)
Instruments financiers à terme *	(6)	347
TOTAL	(7)	345

* Le gain réalisé sur 2019 s'expliquait à hauteur de 345 millions d'euros par l'enregistrement en résultat d'une prime reçue sur dérivé conditionnel non reconnue avant l'échéance, conformément aux principes comptables en référentiel français (fin de l'opération de garantie des encours de la Banque de Grande Clientèle *run off* (anciennement GAPC) de Natixis).

3.5 GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS

Principes comptables

Ce poste correspond aux gains ou pertes sur opérations des portefeuilles sur titres de placement, issu de la différence entre reprises de provisions et plus-values de cession et dotations aux provisions et moins-values de cession.

<i>en millions d'euros</i>	Exercice 2020		Exercice 2019	
	Placement	Total	Placement	Total
Dépréciations				
Dotations *	(163)	(163)	(34)	(34)
Reprises	3	3	23	23
Résultat de cession	1	1	(10)	(10)
Autres éléments	0	0	0	0
TOTAL	(159)	(159)	(21)	(21)

* Les dotations constatées sur 2020 portent principalement sur FIDOR à hauteur de 132 millions d'euros.

3.6 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

Principes comptables

Les autres produits et charges d'exploitation bancaire recouvrent notamment la quote-part réalisée sur opérations faites en commun, les refacturations des charges et produits bancaires, les produits et charges des opérations des activités immobilières et des prestations de services informatiques.

en millions d'euros	Exercice 2020			Exercice 2019		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Quote-part d'opérations faites en commun	0	0	0	0	0	0
Refacturations de charges et produits bancaires *	356	0	356	0	0	0
Activité terminale de paiement électronique	0	0	0	0	0	0
Amortissement et refacturation des frais d'émissions	0	(21)	(21)	0	(13)	(13)
Activités immobilières	0	0	0	3	0	3
Activités conservation de titres	7	0	7	4	0	4
Prestations de services informatiques	0	0	0	0	0	0
Autres activités diverses	5	(48)	(43)	9	(5)	4
Autres produits et charges accessoires	0	0	0	0	0	0
TOTAL	368	(69)	299	16	(18)	(2)

* En 2020, les refacturations des activités « organe central » (listées dans le Code monétaire et financier) sont désormais présentées en PNB et s'élèvent à 356 millions d'euros. En 2019, elles étaient présentées en diminution des charges générales d'exploitation.

3.7 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

Principes comptables

Les charges générales d'exploitation comprennent les frais de personnel dont les salaires et traitements, la participation et l'intéressement des salariés, les charges sociales, les impôts et taxes afférents aux frais de personnel. Sont également enregistrés les autres frais administratifs dont les autres impôts et taxes et la rémunération des services extérieurs.

en millions d'euros	Exercice 2020	Exercice 2019
Salaires et traitements	(217)	(187)
Charges de retraite et assimilées ⁽¹⁾	(43)	(44)
Autres charges sociales	(76)	(81)
Intéressement des salariés	(19)	(20)
Participation des salariés	0	0
Impôts et taxes liés aux rémunérations	(36)	(34)
Total des frais de personnel	(391)	(366)
Impôts et taxes	1	(6)
Autres charges générales d'exploitation	(640)	(558)
Charges refacturées ⁽²⁾	614	587
Total des autres charges d'exploitation	(25)	23
TOTAL	(416)	(343)

(1) Incluant les dotations, utilisations et reprises de provisions pour engagements sociaux (note 3.9.3).

(2) En 2020, les refacturations des activités « organe central » (listées dans le Code monétaire et financier) sont désormais présentées en PNB (cf. note 3.6) et s'élèvent à 356 millions d'euros. En 2019, elles étaient présentées en diminution des charges générales d'exploitation (non retraité dans le tableau). Le montant 2020 comprend également un effet de rattrapage de 2019.

Les frais de gestion affichent une hausse de 73 millions d'euros par rapport à 2019, principalement liée aux charges générales d'exploitation pour 43 millions d'euros, en grande partie liées à la poursuite des projets de transformation du Groupe BPCE.

L'effectif moyen du personnel en activité au cours de l'exercice, ventilé par catégorie professionnelle, est ainsi le suivant au 31 décembre 2020 : 2 187 cadres et 318 non-cadres, soit un total de 2 505 salariés, contre 1 918 cadres et 268 non-cadres, soit un total de 2 186 salariés au 31 décembre 2019.

3.8 COÛT DU RISQUE

Principes comptables

Le poste coût du risque comporte uniquement le coût lié au risque de crédit (ou risque de contrepartie). Le risque de crédit est l'existence d'une perte potentielle liée à une possibilité de défaillance de la contrepartie sur les engagements qu'elle a souscrits. Par contrepartie, il s'agit de toute entité juridique bénéficiaire d'un crédit ou d'un engagement par signature, partie à un instrument financier à terme ou émetteur d'un titre de créance.

Le coût du risque de crédit est évalué lorsque la créance est qualifiée de douteuse c'est-à-dire quand le risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

Le risque de crédit est également évalué quand le risque de crédit est identifié, sur des encours non douteux mais présentant une augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (cf. notes 4.1 et 4.2.1, 4.3.1).

Le coût de risque de crédit se compose donc de l'ensemble des dotations et reprises de dépréciations de créances sur la clientèle, sur établissements de crédit, sur titres à revenu fixe d'investissement (en cas de risque de défaillance avéré de l'émetteur), les provisions sur engagements hors bilan (hors instruments financiers de hors bilan) ainsi que les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties.

Toutefois, sont classées aux postes Intérêts et produits assimilés et Autres produits d'exploitation bancaire du compte de résultat, les dotations et reprises de provisions, les pertes sur créances irrécouvrables ou récupérations de créances amorties relatives aux intérêts sur créances douteuses dont le provisionnement est obligatoire. Pour les titres de transaction, de placement, de l'activité de portefeuille et pour les instruments financiers à terme, le coût du risque de contrepartie est porté directement aux postes enregistrant les gains et les pertes sur ces portefeuilles, sauf en cas de risque de défaillance avéré de la contrepartie où cette composante peut être effectivement isolée et où les mouvements de provision sur risque de contrepartie sont alors inscrits au poste « Coût du risque ».

en millions d'euros	Exercice 2020					Exercice 2019				
	Dotations	Reprises et utilisations	Pertes	Récupérations sur créances amorties	Total	Dotations	Reprises et utilisations	Pertes	Récupérations sur créances amorties	Total
Dépréciations d'actifs										
Interbancaires								(1)		(1)
Clientèle	(1)				(1)			(2)		(2)
Provisions										
Engagements hors bilan		1			1		1			1
TOTAL	(1)	1	0	0	0	0	1	(3)	0	(2)
<i>dont :</i>										
<i>reprises de provisions devenues sans objet</i>		1			1		1			1
TOTAL REPRISES NETTES		1			1		1			1

Comme mentionné en note 4.1, les créances sur les établissements de crédits portent en majeure partie sur des établissements bénéficiant du système de garantie et de solidarité présenté en note 1.2, ce qui explique la non matérialité du coût du risque dans les comptes sociaux de BPCE SA.

3.9 GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

Principes comptables

Les gains ou pertes sur actifs immobilisés comprennent :

- les gains ou pertes sur cessions d'actifs corporels et incorporels affectés à l'exploitation de l'établissement, issus de la différence entre plus-values et moins-values de cession et reprises et dotations aux provisions ;
- les gains ou pertes des opérations sur titres de participation, sur autres titres détenus à long terme, sur parts dans les entreprises liées et sur titres d'investissement, issus de la différence entre reprise de provisions et plus-values de cession et dotations aux provisions et moins-values de cession.

en millions d'euros	Exercice 2020				Exercice 2019			
	Participations et autres titres à long terme	Titres d'investissement	Immobilisations corporelles et incorporelles	Total	Participations et autres titres à long terme	Titres d'investissement	Immobilisations corporelles et incorporelles	Total
Dépréciations								
Dotations	(1 910)	0	0	(1 910)	(1 142)	0	0	(1 142)
Reprises	564	0	0	564	1 181	0	0	1 181
Résultat de cession	5	0	0	5	(380)	0	0	(380)
TOTAL	(1 341)	0	0	(1 341)	(341)	0	0	(341)

Les gains ou pertes sur titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme comprennent notamment les opérations suivantes :

- les dotations aux dépréciations sur titres de participation :
 - Natixis (1 521 millions d'euros),
 - Compagnie Européenne de Garanties et de Cautions (164 millions d'euros),
 - BPCE International (106 millions d'euros),
 - BPCE Factor (102 millions d'euros) ;
- les reprises de dépréciations sur titres de participation :
 - Crédit Foncier (453 millions d'euros),

– Banque Palatine (87 millions d'euros) ;

- le résultat des cessions de titres de participation et autres titres à long terme :
 - conversion des actions de préférence Visa Inc Class C en actions de préférence Visa Inc classe A pour un produit de 17 millions d'euros (impact net du TRS inscrit en microcouverture),
 - mali de 11 millions d'euros sur la transmission universelle de patrimoine (TUP) de GCE Asap totalement compensé par une reprise de provision.

Les travaux de valorisation des titres de participation réalisés en 2020 sont décrits dans la note 4.4.

3.10 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Principes comptables

Ce poste comprend exclusivement les produits et les charges avant impôt, qui sont générés ou surviennent de manière exceptionnelle et qui ne relèvent pas de l'activité courante de l'établissement.

Aucun résultat exceptionnel n'a été comptabilisé au cours de l'exercice 2020 et au cours de l'exercice 2019.

3.11 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Principes comptables

BPCE a décidé depuis l'exercice 2010 de bénéficier des dispositions de l'article 91 de la loi de finances rectificative pour 2008, qui étend le mécanisme de l'intégration fiscale aux réseaux bancaires mutualistes. Ce mécanisme s'inspire de l'intégration fiscale ouverte aux mutuelles d'assurance et tient compte de critères d'intégration autres que capitalistiques (le critère usuel étant une détention du capital à partir de 95 %).

BPCE, tête de groupe, a signé une convention d'intégration fiscale avec les membres de son groupe (dont les 14 Banques Populaires, les 15 Caisses d'Épargne, et les filiales de BPCE dont BPCE International, le Crédit Foncier, la Banque Palatine et BPCE SFH).

Sur la base de cette convention, BPCE doit constater une créance représentative de l'impôt qui lui sera versé par les sociétés membres du groupe et une dette représentative de l'impôt qui sera acquitté pour le groupe auprès de l'administration fiscale.

La charge d'impôt de l'exercice correspond à la charge d'impôt de BPCE au titre de 2020, corrigée des effets de l'intégration fiscale au sein du groupe.

3.11.1 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES 2020

L'impôt sur les bénéfices s'analyse ainsi :

en millions d'euros	Exercice 2020		
	31 %	19 %	15 %
Bases imposables aux taux de			
Au titre du résultat courant	2 507		2
Au titre du résultat exceptionnel	0		
Bases imposables	2 507	0	2
Impôt correspondant	(777)		
+ Contributions 3,3 %	(26)		
+ Contribution exceptionnelle	0		
- Déductions au titre des crédits d'impôts	53		
Impôt comptabilisé	(750)	0	0
Effet intégration fiscale	1 015		
Régularisations N-1	2		
Impact des redressements fiscaux	1		
Provisions pour retour aux bénéfices des filiales	(80)		
Provision pour impôts	79		
TOTAL	267	0	0

En 2020, en raison du résultat d'intégration fiscale, le gain réalisé en matière d'impôt sur les bénéfices, après prise en compte des mouvements de provisions et d'autres régularisations, s'élève à 267 millions d'euros, en hausse de 121 millions d'euros par rapport à 2019.

La variation s'explique principalement par l'apport de déficit plus important de la part de BPCE SA et BPCE International, de la reprise de provision couvrant le GIE Musica Bail terminé par anticipation ainsi que l'enregistrement en produit d'impôts d'une réclamation concernant les crédits d'impôts étrangers suite à l'évolution de la jurisprudence.

3.11.2 RÉSULTAT FISCAL – PASSAGE DU RÉSULTAT COMPTABLE AU RÉSULTAT FISCAL

<i>en millions d'euros</i>	Exercice 2020	Exercice 2019
Résultat net comptable (A)	(1 073)	442
Impôt social (B) *	(265)	(162)
Réintégrations (C)	1 864	1 564
Dépréciations et provisions	136	69
OPCVM	0	6
Moins-values long terme et exonérées	1 348	1 062
Quote-part sur les bénéfices des sociétés de personnes ou GIE	159	15
Divers	221	412
Déductions (D)	872	2 081
Plus-values long terme exonérées	0	0
Reprises dépréciations et provisions	122	194
Dividendes	239	1 906
Quote-part sur les bénéfices des sociétés de personnes ou GIE	0	0
OPCVM	1	0
Divers	510	(19)
Base fiscale à taux normal (A)+(B)+(C)-(D)	(346)	(237)

* L'impôt sur les bénéfices est alimenté par la charge ou le produit d'intégration fiscale du groupe BPCE SA comptabilisé dans les comptes de la mère d'intégration.

3.12 RÉPARTITION DE L'ACTIVITÉ

<i>en millions d'euros</i>	Exercice 2020	Exercice 2019
Gestion financière	(292)	(40)
Solutions et Expertises Financières	321	210
Holding	154	760
Organe central	250	0
Produit net bancaire	433	930
Frais de gestion	(432)	(356)
Résultat brut d'exploitation	1	574
Coût du risque	0	(2)
Résultat d'exploitation	1	572
Holding	(1 331)	(341)
Gestion financière	(10)	0
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	(1 341)	(341)
Résultat courant avant impôt	(1 340)	231

Les différentes activités sont détaillées dans le rapport de gestion (chapitre 5.5).

Note 4 Informations sur le bilan

Sauf information contraire, les notes explicatives sur les postes du bilan sont présentées nettes d'amortissements et de dépréciations.

4.1 OPÉRATIONS INTERBANCAIRES

Principes comptables

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances détenues au titre d'opérations bancaires à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent les valeurs reçues en pension, quel que soit le support, et les créances se rapportant à des pensions

livrées sur titres. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme. Les créances sur les établissements de crédit sont inscrites au bilan à leur valeur nominale ou à leur coût d'acquisition pour les rachats de créances, augmentés

des intérêts courus non échus et nets des dépréciations constituées au titre du risque de crédit.

Les dettes envers les établissements de crédit sont présentées selon leur durée initiale (à vue ou à terme) et les dettes envers la clientèle sont présentées selon leur nature (comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle). Sont incluses, en fonction de leur contrepartie, les opérations de pension matérialisées par des titres ou des valeurs. Les intérêts courus sont enregistrés en dettes rattachées.

Les garanties reçues sont enregistrées en comptabilité en hors bilan. Elles font l'objet de réévaluations périodiques. La valeur comptable de l'ensemble des garanties prises sur un même crédit est limitée à l'encours de ce crédit.

Créances restructurées

Les créances restructurées au sens du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC) sont des créances douteuses qui font l'objet d'une modification des caractéristiques initiales (durée, taux d'intérêt) des contrats afin de permettre aux contreparties de rembourser les encours dus.

Lors de la restructuration, le prêt fait l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration. Le taux d'actualisation est le taux d'intérêt effectif d'origine pour les prêts à taux fixe ou le dernier taux effectif avant la date de restructuration pour les prêts à taux variable. Le taux effectif correspond au taux contractuel. Cette décote est inscrite, au résultat, en coût du risque et, au bilan, en diminution de l'encours correspondant. Elle est rapportée au compte de résultat, dans la marge d'intérêt, selon un mode actuariel sur la durée du prêt.

Une créance restructurée peut-être reclassée en encours sains lorsque les nouvelles échéances sont respectées. Lorsque la créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau une échéance impayée, quelles qu'aient été les conditions de la restructuration, la créance est déclassée en créance douteuse.

Créances douteuses

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un concours au moins présente un risque de crédit avéré, identifié de manière individuelle. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

L'identification en encours douteux est effectuée conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC) notamment en cas de créances impayées depuis plus de trois mois, six mois en matière immobilière et neuf mois pour les créances sur les collectivités territoriales.

Un encours douteux compromis est un encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé. Les créances déchues de leur terme, les contrats de crédit-bail résiliés, les concours à durée indéterminée dont la clôture a été notifiée sont présumés devoir être inscrits en douteux compromis. L'existence de garanties couvrant la quasi-totalité des risques et les conditions d'évolution de la créance

douteuse doivent être prises en considération pour qualifier un encours douteux de compromis et pour quantifier la dépréciation. Un an après sa classification en encours douteux, un encours douteux est présumé être compromis sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé. Le classement d'un encours douteux en douteux compromis n'entraîne pas le classement par « contagion » dans cette dernière catégorie des autres encours et engagements douteux relatifs à la contrepartie concernée.

Les intérêts courus et ou échus non perçus sur créances douteuses sont comptabilisés en produits d'exploitation bancaire et dépréciés à due concurrence. Lorsque la créance est qualifiée de compromise, les intérêts courus non encaissés ne sont plus comptabilisés.

Plus généralement, les créances douteuses sont réinscrites en encours sains quand les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles, et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance.

Opérations de pension

Les opérations de pension livrée sont comptabilisées conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC) complété par l'instruction n° 94-06 modifiée de la Commission bancaire.

Les éléments d'actif mis en pension sont maintenus au bilan du cédant, qui enregistre au passif le montant encaissé, représentatif de sa dette à l'égard du cessionnaire. Le cessionnaire enregistre à l'actif le montant versé représentatif de sa créance à l'égard du cédant. Lors des arrêts comptables, les actifs mis en pension, ainsi que la dette à l'égard du cessionnaire ou la créance sur le cédant, sont évalués selon les règles propres à chacune de ces opérations.

Dépréciation

Les créances, dont le recouvrement est devenu incertain, donnent lieu à la constitution de dépréciations, inscrites en déduction de l'actif, destinées à couvrir le risque de perte. Les dépréciations sont calculées créance par créance en tenant compte de la valeur actuelle des garanties reçues. Elles sont déterminées selon une fréquence au moins trimestrielle et sur la base de l'analyse du risque et des garanties disponibles. Les dépréciations couvrent au minimum les intérêts non encaissés sur encours douteux.

Les dépréciations pour pertes probables avérées couvrent l'ensemble des pertes provisionnelles, calculées par différence entre les capitaux restant dus et les flux provisionnels actualisés selon le taux effectif. Les flux provisionnels sont déterminés selon les catégories de créances sur la base d'historiques de pertes et/ou à dire d'expert puis sont positionnés dans le temps sur la base d'échéanciers déterminés selon des historiques de recouvrement.

Les dotations et les reprises de dépréciation constatées pour risque de non-recouvrement sont enregistrées en « Coût du risque » à l'exception des dépréciations relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi dépréciés, en « Intérêts et produits assimilés ».

La reprise de la dépréciation liée au seul passage du temps est enregistrée en « Coût du risque ».

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2019
Comptes ordinaires	1 538	1 831
Comptes et prêts au jour le jour	6 008	1 881
Valeurs et titres reçus en pension au jour le jour	0	0
Valeurs non imputées	26	29
Créances rattachées à vue	0	1
Créances à vue	7 572	3 742
Comptes et prêts à terme	196 528	159 463
Prêts subordonnés et participatifs	3 873	3 623
Valeurs et titres reçus en pension à terme	2 877	3 855
Créances rattachées à terme	(263)	(34)
Créances à terme	203 015	166 907
Créances douteuses	0	0
<i>dont créances douteuses compromises</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Dépréciations des créances interbancaires	0	0
<i>dont dépréciation sur créances douteuses compromises</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
TOTAL	210 587	170 649

Au 31 décembre 2020, les créances sur opérations avec les affiliés se décomposent en 7 449 millions d'euros à vue et 189 038 millions d'euros à terme. Au 31 décembre 2019, les créances sur opérations avec les affiliés se décomposent en 3 415 millions d'euros à vue et 155 980 millions d'euros à terme.

Les créances sur les établissements de crédits portent donc en majeure partie sur des établissements bénéficiant du système de garantie et de solidarité présenté en note 1.2, ce qui explique l'absence de dépréciations.

L'augmentation du poste Comptes et prêts à terme s'explique principalement par le refinancement accordé aux établissements du groupe ayant octroyé des PGE (cf. note 1.5.2).

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2019
Comptes ordinaires créditeurs	48 955	19 740
Comptes et emprunts au jour le jour	8 335	8 966
Valeurs et titres donnés en pension au jour le jour	0	0
Autres sommes dues	64	24
Dettes rattachées à vue	(16)	(4)
Dettes à vue	57 338	28 726
Comptes et emprunts à terme	164 031	92 245
Valeurs et titres donnés en pension à terme	17 343	10 396
Dettes rattachées à terme	(366)	(104)
Dettes à terme	181 008	102 537
TOTAL	238 346	131 263

Au 31 décembre 2020, les dettes sur opérations avec les affiliés se décomposent en 55 282 millions d'euros à vue et 88 561 millions d'euros à terme. Au 31 décembre 2019, les dettes sur opérations avec les affiliés se décomposent en 26 923 millions d'euros à vue et 69 013 millions d'euros à terme.

L'augmentation du poste Comptes et emprunts à terme s'explique principalement par la participation aux opérations de

refinancement à long terme (TLTRO3) auprès de la BCE qui atteignent 81 496 millions d'euros au 31 décembre 2020. Cette dette a donné lieu à la comptabilisation d'un produit d'intérêt dans le poste « intérêts et produits assimilés » sur la base d'un taux bonifié de - 1 % applicable sur la période dans la mesure où le groupe estime hautement probable d'atteindre les objectifs de stabilité d'encours de prêts définis par la BCE.

4.2 OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

Principes comptables

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de ceux matérialisés par un titre, les valeurs reçues en pension et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes ordinaires débiteurs et autres concours à la clientèle. Les crédits à la clientèle émis sont inscrits au bilan à leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition pour les rachats de créances, augmentés des intérêts courus non échus et nets des dépréciations constituées au titre du risque de crédit. Les commissions et coûts marginaux de transaction qui font l'objet d'un étalement sont intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les garanties reçues sont enregistrées en comptabilité en hors bilan. Elles font l'objet de réévaluations périodiques. La valeur comptable de l'ensemble des garanties prises sur un même crédit est limitée à l'encours de ce crédit.

Créances restructurées

Les créances restructurées au sens du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC) sont des créances douteuses qui font l'objet d'une modification des caractéristiques initiales (durée, taux d'intérêt) des contrats afin de permettre aux contreparties de rembourser les encours dus.

Lors de la restructuration, le prêt fait l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration. Le taux d'actualisation est le taux d'intérêt effectif d'origine pour les prêts à taux fixe ou le dernier taux effectif avant la date de restructuration pour les prêts à taux variable. Le taux effectif correspond au taux contractuel. Cette décote est inscrite, au résultat, en coût du risque et, au bilan, en diminution de l'encours correspondant. Elle est rapportée au compte de résultat, dans la marge d'intérêt, selon un mode actuariel sur la durée du prêt.

Une créance restructurée peut-être reclassée en encours sains lorsque les nouvelles échéances sont respectées. Lorsque la créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau une échéance impayée, quelles qu'aient été les conditions de la restructuration, la créance est déclassée en créance douteuse.

Créances douteuses

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un concours au moins présente un risque de crédit avéré, identifié de manière individuelle. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

L'identification en encours douteux est effectuée conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC) notamment en cas de créances impayées depuis plus de trois mois, six mois en matière immobilière et neuf mois pour les créances sur les collectivités territoriales.

Un encours douteux compromis est un encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé. Les créances déchues de leur terme, les contrats de crédit-bail résiliés, les concours à durée indéterminée dont la clôture a été notifiée sont présumés devoir être inscrits en douteux

compromis. L'existence de garanties couvrant la quasi-totalité des risques et les conditions d'évolution de la créance douteuse doivent être prises en considération pour qualifier un encours douteux de compromis et pour quantifier la dépréciation. Un an après sa classification en encours douteux, un encours douteux est présumé être compromis sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé. Le classement d'un encours douteux en douteux compromis n'entraîne pas le classement par « contagion » dans cette dernière catégorie des autres encours et engagements douteux relatifs à la contrepartie concernée.

Les intérêts courus et ou échus non perçus sur créances douteuses sont comptabilisés en produits d'exploitation bancaire et dépréciés à due concurrence. Lorsque la créance est qualifiée de compromise, les intérêts courus non encaissés ne sont plus comptabilisés.

Plus généralement, les créances douteuses sont réinscrites en encours sains quand les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles, et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance.

Opérations de pension

Les opérations de pension livrée sont comptabilisées conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC) complété par l'instruction n° 94-06 modifiée de la Commission bancaire.

Les éléments d'actif mis en pension sont maintenus au bilan du cédant, qui enregistre au passif le montant encaissé, représentatif de sa dette à l'égard du cessionnaire. Le cessionnaire enregistre à l'actif le montant versé représentatif de sa créance à l'égard du cédant. Lors des arrêts comptables, les actifs mis en pension, ainsi que la dette à l'égard du cessionnaire ou la créance sur le cédant, sont évalués selon les règles propres à chacune de ces opérations.

Dépréciation

Les créances, dont le recouvrement est devenu incertain, donnent lieu à la constitution de dépréciations, inscrites en déduction de l'actif, destinées à couvrir le risque de perte. Les dépréciations sont calculées créance par créance en tenant compte de la valeur actuelle des garanties reçues. Elles sont déterminées selon une fréquence au moins trimestrielle et sur la base de l'analyse du risque et des garanties disponibles. Les dépréciations couvrent au minimum les intérêts non encaissés sur encours douteux.

Les dépréciations pour pertes probables avérées couvrent l'ensemble des pertes prévisionnelles, calculées par différence entre les capitaux restant dus et les flux prévisionnels actualisés selon le taux effectif. Les flux prévisionnels sont déterminés selon les catégories de créances sur la base d'historiques de pertes et/ou à dire d'expert puis sont positionnés dans le temps sur la base d'échéanciers déterminés selon des historiques de recouvrement.

Les dotations et les reprises de dépréciation constatées pour risque de non-recouvrement sont enregistrées en « Coût du risque » à l'exception des dépréciations relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi dépréciés, en « Intérêts et produits assimilés ».

La reprise de la dépréciation liée au seul passage du temps est enregistrée en « Coût du risque ».

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

4.2.1 OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2019
Comptes ordinaires débiteurs	45	16
Créances commerciales	0	0
Crédits à l'exportation	0	0
Crédits de trésorerie et de consommation	80	81
Crédits à l'équipement	603	465
Prêts au jour le jour	0	0
Crédits à l'habitat	0	0
Autres crédits à la clientèle	0	0
Valeurs et titres reçus en pension	2 397	2 420
Prêts subordonnés	420	270
Autres	121	131
Autres concours à la clientèle	3 621	3 367
Créances rattachées	(8)	(6)
Créances douteuses	3	0
Dépréciations des créances sur la clientèle	(1)	0
TOTAL	3 660	3 377

DETTES VIS-À-VIS DE LA CLIENTÈLE

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2020			31/12/2019		
	À vue	À terme	Total	À vue	À terme	Total
Comptes ordinaires créditeurs	1 534	0	1 534	2 001	0	2 001
Emprunts auprès de la clientèle financière	0	0	0	0	203	203
Valeurs et titres donnés en pension livrée	0	4 754	4 754	0	4 910	4 910
Autres comptes et emprunts	0	0	0	0	0	0
Dettes rattachées	0	(5)	(5)	0	(2)	(2)
TOTAL	1 534	4 749	6 283	2 001	5 111	7 112

4.2.2 RÉPARTITION DES ENCOURS DE CRÉDIT PAR AGENT ÉCONOMIQUE

<i>en millions d'euros</i>	Créances saines	Créances douteuses		Dont créances douteuses compromises	
	Brut	Brut	Dépréciation individuelle	Brut	Dépréciation individuelle
Sociétés non financières	693	3	(1)	3	(1)
Entrepreneurs individuels					
Sociétés d'assurance	2 807				
Administrations privées					
Administrations publiques et sécurité sociale	36				
Autres	121				
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2020	3 657	3	(1)	3	(1)
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2019	3 377	0	0	0	0

4.3 EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS, ACTIONS, AUTRES TITRES À REVENU FIXE ET VARIABLE

Principes comptables

Le terme « Titres » recouvre les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe (c'est-à-dire à rendement non aléatoire), les actions et les autres titres à revenu variable.

Les opérations sur titres sont régies au plan comptable par le règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC) qui définit les règles générales de comptabilisation et de valorisation des titres ainsi que les règles relatives à des opérations particulières de cession comme les cessions temporaires de titres.

Les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement, titres de l'activité de portefeuille, titres de placement et titres de transaction.

Pour les titres de transaction, de placement, d'investissement ainsi que de l'activité de portefeuille, les risques de défaillance avérés de la contrepartie dont les impacts peuvent être isolés font l'objet de dépréciations. Les mouvements de dépréciations sont inscrits en « coût du risque ».

Lors d'une opération de prêt de titres, les titres prêtés cessent de figurer au bilan et une créance représentative de la valeur comptable des titres prêtés est constatée à l'actif.

Lors d'une opération d'emprunt de titres, les titres empruntés sont enregistrés dans la catégorie des titres de transaction en contrepartie d'un passif correspondant à la dette de titres à l'égard du prêteur pour un montant égal au prix de marché des titres empruntés du jour de l'emprunt. Les titres empruntés sont présentés au bilan en déduction de la dette représentative de la valeur des titres empruntés.

Titres de transaction

Il s'agit des titres acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme. Pour être éligibles dans cette catégorie, les titres doivent, à la date de comptabilisation initiale, être négociables sur un marché actif et les prix du marché doivent être accessibles et représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. Il peut s'agir de titres à revenu fixe ou de titres à revenu variable.

Les titres de transaction sont enregistrés pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. En cas de vente à découvert, la dette est inscrite au passif pour le prix de vente des titres, frais exclus.

À la clôture, ils sont évalués au prix de marché du jour le plus récent : le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat. Pour les parts d'OPCVM et de FCP, les valeurs de marché correspondent aux valeurs liquidatives disponibles dans le contexte de marché en vigueur à la date d'arrêt.

Les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent, sauf situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ou en cas de disparition d'un marché actif pour les titres à revenu fixe, être transférés vers une autre catégorie comptable, et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie de bilan par cession, remboursement intégral, ou passage en pertes.

Titres de placement

Sont considérés comme des titres de placement, les titres qui ne sont inscrits dans aucune autre catégorie.

Les titres de placement sont enregistrés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

Le cas échéant, pour les titres à revenu fixe, les intérêts courus sont constatés dans des comptes rattachés en contrepartie du compte de résultat au poste « Intérêts et produits assimilés ».

La différence éventuelle entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement (prime ou décote) des titres à revenu fixe est rapportée au compte de résultat sur la durée résiduelle du titre en utilisant la méthode actuarielle.

Les titres de placement sont évalués au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur prix de marché. Pour les parts d'OPCVM et de FCP, les valeurs de marché correspondent aux valeurs liquidatives disponibles dans le contexte de marché en vigueur à la date d'arrêt.

Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation qui peut être appréciée par ensembles homogènes de titres, sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres.

Les gains, provenant des éventuels instruments de couverture, au sens de l'article 2514-1 du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC), sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les plus et moins-values de cession réalisées sur les titres de placement, ainsi que les dotations et reprises de dépréciations sont enregistrées dans la rubrique « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés ».

Titres d'investissement

Ce sont des titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixe qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie « Titres de transaction » ou de la catégorie « Titres de placement » avec l'intention manifeste et la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance. Les titres ne doivent pas être soumis à une contrainte existante, juridique ou autre, qui serait susceptible de remettre en cause l'intention de détention jusqu'à l'échéance des titres. Le classement en titres d'investissement ne fait pas obstacle à leur désignation comme éléments couverts contre le risque de taux d'intérêt.

Les titres d'investissement sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus. Lorsqu'ils proviennent du portefeuille de placement, ils sont inscrits à leur prix d'acquisition et les dépréciations antérieurement constituées sont reprises sur la durée de vie résiduelle des titres concernés.

L'écart entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres, ainsi que les intérêts courus attachés à ces derniers, sont enregistrés selon les mêmes règles que celles applicables aux titres de placement à revenu fixe.

Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas les titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres d'investissement ne peuvent pas, sauf exceptions, faire l'objet de vente ou de transfert dans une autre catégorie de titres.

Les titres de transaction ou de placement à revenu fixe, reclassés vers la catégorie titres d'investissement, dans le cadre de l'illiquidité des marchés, par application des dispositions du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC), peuvent toutefois être cédés lorsque le marché sur lequel ils sont échangés redevient actif.

4.3.1 PORTEFEUILLE TITRES

en millions d'euros	31/12/2020				31/12/2019			
	Transaction ⁽²⁾	Placement	Investissement	Total	Transaction ⁽²⁾	Placement	Investissement	Total
Valeurs brutes ⁽²⁾	0	733	0	733	0	964		964
Créances rattachées		23	0	23		22		22
Dépréciations ⁽¹⁾		0		0		0		0
Effets publics et valeurs assimilées	0	756	0	756	0	986	0	986
Valeurs brutes ⁽²⁾	0	2 318	2 728	5 046	0	2 467	3 138	5 605
Créances rattachées		7	16	23		8	20	28
Dépréciations ⁽¹⁾		(51)	(1)	(52)		(24)	0	(24)
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	2 274	2 743	5 017	0	2 451	3 158	5 609
Montants bruts		3 372		3 372		1 414		1 414
Créances rattachées				0				0
Dépréciations ⁽¹⁾		(214)		(214)		(81)		(81)
Actions et autres titres à revenu variable	0	3 158		3 158	0	1 333	0	1 333
TOTAL	0	6 188	2 743	8 931	0	4 770	3 158	7 928

(1) Après prise en compte des éventuelles microcouvertures associées.

(2) Conformément au règlement ANC no 2020-10, la valeur des titres de transaction présentés au bilan, en déduction des dettes sur titres empruntés est de 63 572 millions d'euros contre 67 196 millions d'euros au 31 décembre 2019. Ce montant se décompose en :

- 14 732 millions d'euros pour les effets publics et valeurs assimilées contre 16 194 millions d'euros au 31 décembre 2019,
- 48 350 millions d'euros pour les obligations et autres titres à revenu fixe contre 48 930 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Par ailleurs, parmi ces titres de transaction, la valeur de ceux qui ont été reprétés est de 490 millions d'euros contre 2 072 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Autres variations des titres de placement et d'investissement

La variation des obligations et autres titres à revenu fixe, classés en titres de placement, s'explique principalement par des amortissements des titres du portefeuille de titrisations de créances hypothécaires ou d'actifs publics pour un nominal de 131 millions d'euros.

La variation des obligations et autres titres à revenu fixe, classés en titres d'investissement, s'explique principalement par les amortissements des titres du portefeuille de titrisations de créances hypothécaires ou d'actifs publics pour un nominal de 611 millions d'euros et une acquisition de titres Natixis « *senior non préférés* » pour 251 millions d'euros.

La variation des titres à revenu variable, classés en titres de placement, s'explique principalement par l'acquisition d'un OPCVM de trésorerie pour 1 650 millions d'euros et l'acquisition des actions de préférence Visa Inc classe A suite à la conversion des actions de préférence VISA Inc classe C pour 240 millions d'euros comme mentionné en note 4.4.1.

La valeur de marché des titres d'investissement s'élève à 2 667 millions d'euros.

Au 31 décembre 2020, les plus-values latentes du portefeuille titres s'élèvent à 245 millions d'euros et les moins-values s'élèvent à 402 millions d'euros.

EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE : VENTILATION PAR TYPE DE COTATION

en millions d'euros	31/12/2020				31/12/2019			
	Transaction ⁽¹⁾	Placement	Investissement	Total	Transaction ⁽¹⁾	Placement	Investissement	Total
Titres cotés		2 346		2 346		2 574		2 574
Titres non cotés		654	2 727	3 381		833	3 138	3 971
Titres prêtés	0	0	0	0	0	0	0	0
Créances douteuses				0				0
Créances rattachées		30	16	46		30	20	50
TOTAL	0	3 030	2 743	5 773	0	3 437	3 158	6 595
<i>dont titres subordonnés</i>				0				0

(1) Cf. note 4.3.1

Les moins-values latentes sur les titres de placement faisant l'objet d'une dépréciation s'élèvent à 49 millions d'euros au 31 décembre 2020, contre 21 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Les plus-values latentes sur les titres de placement s'élèvent à 74 millions d'euros au 31 décembre 2020, contre 50 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Les plus-values latentes sur les titres d'investissement s'élèvent à 71 millions d'euros au 31 décembre 2020, contre 103 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Les moins-values latentes sur les titres d'investissement, faisant l'objet ou non d'une dépréciation constatée au titre du risque de contrepartie, s'élèvent à 131 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 96 millions d'euros au 31 décembre 2019.

La part des obligations et autres titres à revenu fixe émis par des organismes publics s'élève à 734 millions d'euros au 31 décembre 2020, contre 964 millions d'euros au 31 décembre 2019.

ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE : VENTILATION PAR TYPE DE COTATION

en millions d'euros	31/12/2020			31/12/2019		
	Transaction	Placement	Total	Transaction	Placement	Total
Titres cotés		3 114	3 114		1 224	1 224
Titres non cotés		44	44		109	109
Créances rattachées			0			0
TOTAL	0	3 158	3 158	0	1 333	1 333

La variation des titres à revenu variable, classés en titres de placement, s'explique principalement par l'acquisition d'un OPCVM de trésorerie pour 1 650 millions d'euros et l'acquisition des actions de préférence Visa Inc classe A suite à la conversion des actions de préférence VISA Inc classe C pour 240 millions d'euros comme mentionné en note 4.4.1.

Parmi les actions et autres titres à revenu variable sont enregistrés 2 911 millions d'euros d'OPCVM dont 2 862 millions d'euros d'OPCVM de capitalisation au 31 décembre 2020 (contre 1 263 millions d'euros d'OPCVM dont 1 213 millions d'euros d'OPCVM de capitalisation au 31 décembre 2019).

Pour les titres de placement, les moins-values latentes faisant l'objet d'une dépréciation s'élèvent à 222 millions d'euros au 31 décembre 2020. Au 31 décembre 2019, les moins-values latentes faisant l'objet d'une dépréciation s'élevaient à 87 millions d'euros.

Les plus-values latentes sur les titres de placement s'élèvent à 100 millions d'euros au 31 décembre 2020. Au 31 décembre 2019, les plus-values latentes sur les titres de placement s'élevaient à 70 millions d'euros.

4.3.2 ÉVOLUTION DES TITRES D'INVESTISSEMENT

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2019	Achats	Cessions et Remboursements	Transfert de catégorie	Conversion	Décotes/surcotes	Autres variations	31/12/2020
Effets publics	0		0			0	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 158	251	(611)		(76)	25	(4)	2 743
TOTAL	3 158	251	(611)	0	(76)	25	(4)	2 743

Les évolutions s'expliquent principalement par les amortissements des titres du portefeuille de titrisations de créances hypothécaires ou d'actifs publics pour un nominal de 611 millions d'euros et une acquisition de titres Natixis « *senior non préférés* » pour 251 millions d'euros.

4.3.3 RECLASSEMENTS D'ACTIFS

Principes comptables

Dans un souci d'harmonisation et de cohérence avec les normes IFRS, le règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC) reprend les dispositions de l'avis n° 2008-19 du 8 décembre 2008 relatif aux transferts de titres hors de la catégorie « Titres de transaction » et hors de la catégorie « Titres de placement ».

Le reclassement hors de la catégorie « Titres de transaction » vers les catégories « Titres d'investissement » et « Titres de placement » est désormais possible dans les deux cas suivants :

- dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ;
- lorsque les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Le transfert de la catégorie « Titres de placement » vers la catégorie « Titres d'investissement » est applicable à la date de transfert dans l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ;

- lorsque les titres à revenu fixe ne sont plus négociables sur un marché actif.

À noter que le Conseil national de la comptabilité, dans son communiqué du 23 mars 2009, précise que « Les possibilités de transferts de portefeuille, en particulier du portefeuille de titres de placement vers le portefeuille de titres d'investissement telles qu'elles étaient prévues par l'article 19 du règlement CRB n° 90-01 avant sa mise à jour par le règlement n° 2008-17 du CRC restent en vigueur et ne sont pas abrogées par le règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC). Le règlement n° 2008-17 du CRC remplacé par le règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC) prévoyant des possibilités additionnelles de transferts entre portefeuilles, ces nouvelles possibilités de transferts complètent celles précédemment définies, et ce, à compter de la date d'application de ce règlement le 1^{er} juillet 2008 ».

Par conséquent, un reclassement du portefeuille de titres de placement vers le portefeuille de titres d'investissement demeure possible sur simple changement d'intention, si au jour du transfert, tous les critères du portefeuille d'investissement sont remplis.

Reclassement en raison d'un changement d'intention (dispositions du CRB 90-01 antérieures au CRC 2008-17 remplacé par le règlement n° 2014-07 de l'ANC)

Au cours des deux derniers exercices, BPCE n'a pas opéré de reclassement d'actif.

Au cours de l'exercice 2020, les amortissements de titres reclassés en 2015 des titres d'investissement vers les titres de placement représentent un nominal de 131 millions d'euros.

4.4 PARTICIPATIONS, PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES, AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME

Principes comptables

Titres de participation et parts dans les entreprises liées

Relèvent de cette catégorie les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise car elle permet notamment d'exercer une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices ou d'en assurer le contrôle.

Les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus si les montants sont significatifs.

À la clôture de l'exercice, ils sont individuellement évalués au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est appréciée notamment au regard de critères tels que le caractère stratégique, la volonté de soutien ou de conservation, le cours de Bourse, l'actif net comptable, l'actif net réévalué, des éléments prévisionnels. Les moins-values latentes, calculées par lignes de titres, font l'objet d'une dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres enregistrés parmi les titres de participation et parts dans les entreprises liées ne peuvent être transférés vers une autre catégorie comptable.

Autres titres détenus à long terme

Ce sont des titres acquis afin de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influence dans la gestion de l'entreprise dont les titres sont détenus en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les autres titres détenus à long terme sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Ils figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. Cette dernière, pour les titres cotés ou non, correspond à ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Les moins-values latentes font obligatoirement l'objet d'une dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres enregistrés parmi les autres titres détenus à long terme ne peuvent être transférés vers une autre catégorie comptable.

4.4.1 ÉVOLUTION DES PARTICIPATIONS, PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2019	Augmentation	Diminution	Conversion	Autres mouvements	31/12/2020
Participations et autres titres détenus à long terme	4 038	37	(91)	(100)	1 615	5 499
Parts dans les entreprises liées	27 639	24	(1)	0	(1 789)	25 873
<i>dont avance en compte courant & TSSDI</i>	<i>2 821</i>	<i>0</i>	<i>(1)</i>	<i>(93)</i>	<i>0</i>	<i>2 727</i>
Valeurs brutes	31 677	61	(92)	(100)	(174)	31 372
Participations et autres titres à long terme	(430)	(17)	22	0	(10)	(435)
Parts dans les entreprises liées	(5 826)	(1 892)	541	0	10	(7 167)
<i>dont avance en compte courant & TSSDI</i>	<i>(5)</i>	<i>0</i>	<i>2</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>(3)</i>
Dépréciations	(6 256)	(1 909)	563	0	0	(7 602)
TOTAL	25 421	(1 848)	471	(100)	(174)	23 770

Participations et autres titres détenus à long terme

Les parts de sociétés civiles immobilières sont non significatives.

Les autres titres détenus à long terme incluent notamment les certificats d'associés et d'association du fonds de garantie des dépôts (montant non significatif).

Les principales acquisitions de titres de participation réalisées en 2020 sont les suivantes :

- acquisition auprès du Crédit Foncier de BPCE Solutions Immobilières (7 millions d'euros) ;
- souscription à l'augmentation de capital de la Caisse de Refinancement de l'Habitat (21 millions d'euros) ;
- souscription à l'augmentation de capital de Surassur (17 millions d'euros).

Les principales diminutions de titres réalisées en 2020 sont liées à la conversion de 50 % des titres Visa Inc. classe C (84 millions d'euros).

Les autres mouvements concernent principalement les impacts liés à :

- la fusion simplifiée de Holassure (diminution de 1 768 millions d'euros des parts dans les entreprises liées et augmentation de 1 606 millions d'euros des titres de participation CNP Assurances). Cette fusion simplifiée a généré un mali technique de 678 millions d'euros représentatif d'une partie de la plus-value latente sur ces titres. Ce mali a été intégralement affecté aux titres CNP et il fera l'objet d'un test de valorisation à minima annuel ;
- la transmission universelle de patrimoine (TUP) GCE Asap (diminution de 11 millions d'euros) totalement compensé par une reprise provision.

Il n'y a pas eu de souscription ni de remboursement de TSSDI en 2020.

Parts dans les entreprises liées

Comme mentionné ci-dessus, la fusion simplifiée de Holassure diminue de 1 768 millions d'euros les parts dans les entreprises liées.

Travaux de valorisation des titres de participation au 31 décembre 2020

Les principales filiales bancaires de BPCE sont valorisées à partir de prévisions pluriannuelles actualisées des flux de dividendes attendus (*Dividend Discount Model*). Les prévisions des flux de dividendes attendus s'appuient sur les projections financières à moyen terme préparées par les entités concernées dans le cadre de la procédure budgétaire annuelle du Groupe BPCE et établies pour les besoins du pilotage du groupe.

Ces valorisations sont fondées sur la notion de valeur d'utilité. En conséquence, elles prennent en compte la situation spécifique de BPCE, l'appartenance de ces participations au Groupe BPCE et leur intégration au sein du mécanisme de solidarité, leur intérêt stratégique pour BPCE et le fait qu'elles sont détenues dans un objectif de long terme.

Ces valorisations reposent sur des paramètres techniques fondés sur une vision de détention et d'appartenance au groupe à long terme et non sur des paramètres de valorisation à leurs bornes. En particulier :

- taux d'actualisation :
 - la détermination des taux d'actualisation au 31 décembre 2020 pour l'ensemble des entités reflète (i) la poursuite de la baisse des taux d'intérêt à long terme observé en zone euro et plus particulièrement en France et (ii) une hypothèse de prime de risque actions stable par rapport à l'an dernier (prime historique long terme de 5 %),
 - ces évolutions se traduisent par une baisse de l'ordre de 50 points de base des taux d'actualisation retenus par rapport à fin 2019,
 - s'agissant de Natixis, le taux d'actualisation retenu est de 9,5 % ; il reflète l'appartenance au Groupe BPCE et est dès lors en retrait par rapport au taux retenu par le marché (en particulier par les analystes de recherche couvrant le titre) ;
- exigences prudentielles :
 - les travaux de valorisation par DDM reposent sur les exigences de capital (CET1 capital) applicables aux différentes entités concernées reflétant leur affiliation à l'organe central BPCE SA. Celles-ci sont inférieures aux niveaux observés ou cibles sur le marché dans un contexte où les acteurs bancaires opèrent, à leur niveau, avec un coussin de fonds propres par rapport aux exigences fixées par la Banque centrale européenne,
 - l'abaissement des exigences prudentielles, en particulier la baisse voire l'annulation – s'agissant des expositions françaises – des coussins contra-cycliques ainsi que la décision de la BCE d'avril 2020 visant à amender la composition du Pilier II réglementaire (P2R), ont également conduit à une réduction des exigences de fonds propres des différentes entités retenues pour les valorisations.

Ces différents paramètres feront l'objet d'une révision annuelle, selon l'évolution des perspectives des différentes entités, mais également de l'environnement macroéconomique et réglementaire. S'agissant plus particulièrement des critères retenus pour la détermination de la valorisation de Natixis, ils seront enrichis pour tenir compte de la réalisation du projet d'offre publique décrit à la note 1.4.

Les travaux de valorisation réalisés dans le contexte de l'arrêté des comptes de l'exercice 2020 se sont traduits principalement par la constatation des mouvements de dépréciation suivants :

- une dépréciation de 1 521 millions d'euros sur les titres Natixis diminuant ainsi la valeur nette comptable à 11 794 millions d'euros au 31 décembre 2020. Cette dépréciation vient s'ajouter à la dépréciation de 1 954 millions d'euros comptabilisée au 31 décembre 2019 ;
- une dépréciation de 164 millions d'euros sur les titres Compagnie Européenne de Garanties et de Cautions diminuant ainsi la valeur nette à 929 millions d'euros au 31 décembre 2020 ;
- une dépréciation de 106 millions d'euros sur les titres BPCE International diminuant ainsi la valeur nette comptable à 720 millions d'euros au 31 décembre 2020 ;
- une dépréciation de 102 millions d'euros sur les titres de BPCE Factor diminuant ainsi la valeur nette comptable à 76 millions d'euros au 31 décembre 2020 ;
- une reprise de provision de 453 millions d'euros sur les titres Crédit Foncier augmentant ainsi la valeur nette comptable à 1 807 millions d'euros au 31 décembre 2020 ;
- une reprise de provision de 87 millions d'euros sur les titres Banque Palatine augmentant ainsi la valeur nette comptable à 754 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Une analyse de sensibilité fondée sur une augmentation de 50 points de base du taux d'actualisation a été réalisée et contribuerait à diminuer de 4,5 % la valeur d'utilité des parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme.

Une analyse de sensibilité fondée sur une augmentation de 50 points de base des taux d'actualisation et de 50 points de base de l'exigence en solvabilité a également été réalisée et contribuerait à diminuer de 7,2 % la valeur d'utilité des parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme.

Une analyse de sensibilité fondée sur une augmentation de 50 points de base des taux d'actualisation et une diminution de 50 points de base du taux de croissance à l'infini a été réalisée

et contribuerait à diminuer de 6,0 % la valeur d'utilité des parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme.

Au cas particulier de Natixis, à titre illustratif, la prise en compte d'un coût du capital de 11,5 % et d'une exigence de solvabilité de 11,0 % (ratio CET1) ramènerait la valeur de la participation à 8 173 millions d'euros pour 70,6 % (soit 3,66 euros par action). En complément, à titre informatif, la juste valeur des titres BPCE telle que retenue dans les comptes consolidés IFRS de ses actionnaires a été établie en retenant une juste valeur des titres Natixis de 3,77 euros par action. Cette juste valeur est fondée sur le cours de Bourse au 31 décembre 2020 et sur les objectifs de cours (après prise en compte d'une prime de contrôle).

4.4.2 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations <i>en millions d'euros</i>	Capital 31/12/2019	Capitaux propres autres que le capital y compris FRBG le cas échéant 31/12/2019	Quote-part du capital détenue (en %) 31/12/2020	Valeur comptable des titres détenus au 31/12/2020	
				Brute	Nette
A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication					
1. Filiales (détenues à + de 50 %)					
Natixis (SA) – 30, avenue Pierre-Mendès-France – 75013 Paris	5 045	10 176	70,64 %	15 269	11 794
Crédit Foncier – 19, rue des Capucines – 75001 Paris	1 331	1 460	100,00 %	3 682	1 807
BPCE International – 88, avenue de France – 75013 Paris	648	21	100,00 %	1 728	720
Banque Palatine – 42, rue d'Anjou – 75008 Paris	689	316	100,00 %	1 269	754
Compagnie Européenne de Garanties et de Cautions – 16, rue Hoche – 92919 La Défense	161	251	100,00 %	1 093	929
BPCE Lease – 50, avenue Pierre-Mendès-France – 75013 Paris	354	138	100,00 %	991	991
BPCE SFH – 50, avenue Pierre-Mendès-France – 75013 PARIS	600	42	100,00 %	600	600
Oney Bank – 40, avenue de Flandre – 59170 Croix	51	357	50,10 %	370	370
BPCE Financement – 50, avenue Pierre-Mendès-France – 75013 Paris	74	37	100,00 %	370	370
BPCE Factor – 50, avenue Pierre-Mendès-France – 75013 Paris	20	199	100,00 %	178	76
SOCFIM – 10, boulevard de Grenelle – 75015 Paris	47	66	100,00 %	135	135
ISSORIA (SAS) – 88, avenue de France – 75013 Paris	43	13	100,00 %	99	64
SPORT IMAGINE – 50, avenue Pierre-Mendès-France – 75013 PARIS	0	55	100,00 %	55	55
Albiant-IT – 50, avenue Pierre-Mendès-France – 75013 PARIS	50	(13)	97,00 %	49	49
GCE Participations – 50, avenue Pierre-Mendès-France – 75013 Paris	12	(6)	100,00 %	34	7
Société d'Exploitation MAB – 50, avenue Pierre-Mendès-France – 75013 Paris	10	0	99,99 %	15	5
Surassur – 534, rue de Neudorf – L2220 Luxembourg	14	6	96,33 %	37	37
Turbo – 86 rue du Dôme – 92100 Boulogne-Billancourt	0	3	100,00 %	12	12
BPCE Solutions Immobilières – 19, rue des Capucines – 75001 Paris	1	0	100,00 %	7	7
Basak 1 – 50, avenue Pierre-Mendès-France – 75013 Paris	4	(15)	100,00 %	4	1
Basak 2 – 50, avenue Pierre-Mendès-France – 75013 Paris	4	(15)	100,00 %	4	1
Basak 3 – 50, avenue Pierre-Mendès-France – 75013 Paris	4	(15)	100,00 %	4	1
Basak 4 – 50, avenue Pierre-Mendès-France – 75013 Paris	4	(13)	100,00 %	4	1
Behanzin – 50, avenue Pierre-Mendès-France – 75013 Paris	2	(24)	100,00 %	2	1
Berra 1 – 50, avenue Pierre-Mendès-France – 75013 Paris	2	(9)	100,00 %	2	1
Berra 2 – 50, avenue Pierre-Mendès-France – 75013 Paris	2	(9)	100,00 %	2	1
Berra 3 – 50, avenue Pierre-Mendès-France – 75013 Paris	2	(9)	100,00 %	2	1
Berra 4 – 50, avenue Pierre-Mendès-France – 75013 Paris	6	(19)	100,00 %	6	3
Berra 5 – 50, avenue Pierre-Mendès-France – 75013 Paris	6	(19)	100,00 %	6	3
Kami – 50, avenue Pierre-Mendès-France – 75013 Paris	0	0	100,00 %	3	3
Kanji1 – 50, avenue Pierre-Mendès-France – 75013 Paris	0	0	100,00 %	2	2
Kendo – 50, avenue Pierre-Mendès-France – 75013 Paris	0	0	100,00 %	2	2
Lotus 1 – 50, avenue Pierre-Mendès-France – 75013 Paris	2	(6)	100,00 %	2	1
Lotus 2 – 50, avenue Pierre-Mendès-France – 75013 Paris	2	(6)	100,00 %	2	1
Lotus 3 – 50, avenue Pierre-Mendès-France – 75013 Paris	2	(6)	100,00 %	2	1
Mihos – 50, avenue Pierre-Mendès-France – 75013 Paris	2	(26)	100,00 %	2	1
Muge 1 – 50, avenue Pierre-Mendès-France – 75013 Paris	4	(9)	100,00 %	4	1
Muge 2 – 50, avenue Pierre-Mendès-France – 75013 Paris	4	(10)	100,00 %	4	1
Nara – 50, avenue Pierre-Mendès-France – 75013 Paris	0	0	100,00 %	3	2
Olokun – 50, avenue Pierre-Mendès-France – 75013 Paris	0	0	100,00 %	3	2

Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés et TSSDI en 2020	Montants des cautions et avals donnés par la société en 2020	CA HT ou PNB du dernier exercice écoulé 31/12/2019	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) 31/12/2019	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice en 2020
64 192	12 942	3 930	2 242	-
16 553	210	296	190	-
508	-	20	(31)	-
3 038	-	317	23	18
401	-	97	70	70
4 899	-	91	37	35
-	-	9	-	-
2 725	-	319	23	-
1 494	600	272	64	64
3 079	-	145	31	31
1 258	-	59	24	24
5	8	1	-	-
-	-	10	(12)	-
76	-	218	(4)	-
-	-	-	1	-
-	-	-	-	-
-	-	19	-	-
-	-	4	1	-
-	-	27	(10)	-
1	-	8	2	-
1	-	8	2	-
1	-	8	1	-
1	-	7	1	-
7	-	9	(5)	-
3	-	4	-	-
3	-	4	-	-
3	-	4	-	-
7	-	9	(1)	-
6	-	9	(1)	-
16	-	-	-	-
10	-	-	-	-
11	-	-	-	-
-	-	3	-	-
-	-	3	-	-
-	-	3	-	-
2	-	5	(3)	-
2	-	7	2	-
2	-	7	2	-
10	-	-	-	-
10	-	-	-	-

Filiales et participations <i>en millions d'euros</i>	Capital 31/12/2019	Capitaux propres autres que le capital y compris FRBG le cas échéant 31/12/2019	Quote-part du capital détenue (en %) 31/12/2020	Valeur comptable des titres détenus au 31/12/2020	
				Brute	Nette
Orion – 50, avenue Pierre-Mendès-France – 75013 Paris	3	0	100,00 %	4	3
Panda 1 – 50, avenue Pierre-Mendès-France – 75013 Paris	2	(3)	100,00 %	2	0
Panda 2 – 50, avenue Pierre-Mendès-France – 75013 Paris	2	(3)	100,00 %	2	0
Panda 3 – 50, avenue Pierre-Mendès-France – 75013 Paris	2	(3)	100,00 %	2	0
Panda 4 – 50, avenue Pierre-Mendès-France – 75013 Paris	3	(4)	100,00 %	3	0
Panda 5 – 50, avenue Pierre-Mendès-France – 75013 Paris	3	(4)	100,00 %	3	0
Panda 6 – 50, avenue Pierre-Mendès-France – 75013 Paris	3	(5)	100,00 %	3	0
Panda 7 – 50, avenue Pierre-Mendès-France – 75013 Paris	3	(5)	100,00 %	3	0
Panda 8 – 50, avenue Pierre-Mendès-France – 75013 Paris	3	(6)	100,00 %	3	1
Panda 9 – 50, avenue Pierre-Mendès-France – 75013 Paris	3	(6)	100,00 %	3	1
Panda 10 – 50, avenue Pierre-Mendès-France – 75013 Paris	3	(6)	100,00 %	3	1
Perle 1 – 50, avenue Pierre-Mendès-France – 75013 Paris	4	(11)	100,00 %	4	1
Perle 2 – 50, avenue Pierre-Mendès-France – 75013 Paris	2	(3)	100,00 %	2	0
Perle 3 – 50, avenue Pierre-Mendès-France – 75013 Paris	2	(3)	100,00 %	2	0
Perle 4 – 50, avenue Pierre-Mendès-France – 75013 Paris	2	(3)	100,00 %	2	0
Ramses – 50, avenue Pierre-Mendès-France – 75013 Paris	3	(21)	100,00 %	3	1
Rémus – 50, avenue Pierre-Mendès-France – 75013 Paris	2	0	100,00 %	2	2
Satis – 50, avenue Pierre-Mendès-France – 75013 Paris	2	(13)	100,00 %	2	1
Seth – 50, avenue Pierre-Mendès-France – 75013 Paris	5	(40)	100,00 %	5	3
Siamon – 50, avenue Pierre-Mendès-France – 75013 Paris	2	(13)	100,00 %	2	1
Thara Raj – 50, avenue Pierre-Mendès-France – 75013 Paris	2	(26)	100,00 %	2	1
2. Participations (détenues entre 10 et 50 %)					
CNP Assurances, 4 Place Raoul Dautry – 75015 Paris	687	10 769	16,11 %	1 606	1 606
VBI Beteiligungs GmbH – Peregringasse 3 – 1090 WEIN – Autriche	0	0	24,50 %	299	0
MFC Prou-Investissements – 4, route d'Ancinnes – 61000 Alençon	37	20	49,00 %	100	100
Socram Banque – 2, rue du 24 février – 79000 Niort	70	155	33,42 %	44	41
Informatique Banque Populaire – 23, place de Wicklow – 78180 Montigny le Bretonneux	16	0	29,52 %	5	5
Click and Trust – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	4	1	34,00 %	3	1
France Active Garantie – Tour 9, 3 rue Franklin – 93100 Montreuil	11	15	14,00 %	3	3
Systèmes Technologiques d'Échanges et de Traitement - 100, esplanade du Général de Gaulle – 92400 Courbevoie	20	79	15,04 %	3	3
Nefer – Hameau de Caer – 27930 Normanville	8	0	34,00 %	3	3
B. Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas un 1 % du capital de la société astreinte à la publication					
Filiales françaises (ensemble)				29	21
Filiales étrangères (ensemble)				0	0
Certificats d'associations				0	0
Participations dans les sociétés françaises				245	216
Participations dans les sociétés étrangères				189	280
<i>dont participations dans les sociétés cotées</i>				15 269	11 794

Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés et TSSDI en 2020	Montants des cautions et avals donnés par la société en 2020	CA HT ou PNB du dernier exercice écoulé 31/12/2019	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) 31/12/2019	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice en 2020
9	-	8	(11)	-
-	-	4	1	-
-	-	3	1	-
-	-	4	1	-
-	-	4	1	-
-	-	4	1	-
-	-	4	1	-
-	-	5	1	-
-	-	5	1	-
-	-	5	1	-
-	-	4	1	-
3	-	7	1	-
-	-	3	1	-
1	-	3	1	-
1	-	3	1	-
4	-	7	(2)	-
4	-	-	(1)	-
2	-	4	(2)	-
11	-	13	(6)	-
3	-	4	(2)	-
2	-	5	(3)	-
917	156	33 546	1 343	-
-	-	-	1	-
-	-	-	5	-
-	50	53	5	-
-	-	373	26	-
-	-	-	(1)	-
-	-	5	(1)	-
-	-	94	8	-
-	-	-	-	-
64	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
3	9	-	-	-
-	-	-	-	3

4.4.3 ENTREPRISES DONT L'ÉTABLISSEMENT EST ASSOCIÉ INDÉFINIMENT RESPONSABLE

Dénomination	Siège	Forme juridique
GIE BPCE Achats	12/20, rue Fernand Braudel – 75013 Paris	GIE
GIE CE Syndication Risque	50, avenue Pierre-Mendès-France – 75201 Paris Cedex 13	GIE
GIE EcoLocale	50, avenue Pierre-Mendès-France – 75201 Paris Cedex 13	GIE
GIE BPCE Solutions Crédit	50, avenue Pierre-Mendès-France – 75201 Paris Cedex 13	GIE
GIE GCE Mobiliz	50, avenue Pierre-Mendès-France – 75201 Paris Cedex 13	GIE
GIE BPCE Infogérance & Technologies	110, avenue de France – 75013 Paris	GIE
GIE IT-CE	182, avenue de France – 75013 Paris	GIE
GIE BPCE Trade	50, avenue Pierre-Mendès-France – 75201 Paris Cedex 13	GIE
GIE BPCE Services Financiers	50, avenue Pierre-Mendès-France – 75201 Paris Cedex 13	GIE
SCI de la vision	48/56, rue Jacques Hillairet – 75012 Paris	SCI
SNC Menes	50, avenue Pierre-Mendès-France – 75201 Paris Cedex 13	SNC
SNC Société Alsacienne de Locations Ferroviaires 1	116, cours Lafayette – 69003 Lyon	SNC
SNC Société Alsacienne de Locations Ferroviaires 2	116, cours Lafayette – 69003 Lyon	SNC
SNC Terrae	116, cours Lafayette – 69003 Lyon	SNC

4.4.4 OPÉRATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES

en millions d'euros	31/12/2020			31/12/2019
	Établissements de crédit	Autres entreprises	Total	Total
Créances	94 439	477	94 916	78 989
<i>dont subordonnées</i>	<i>3 389</i>	<i>401</i>	<i>3 790</i>	<i>3 288</i>
Dettes	53 745	108	53 853	45 665
<i>dont subordonnées</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Engagements de financement	0	0	0	0
Engagements de garantie	5 416	7	5 423	6 997
Autres engagements donnés	21 407	0	21 407	6 389
Engagements donnés	26 823	7	26 830	13 386
Engagements de financement	26 413	0	26 413	6 824
Engagements de garantie	0	0	0	0
Autres engagements reçus	6 238	0	6 238	8 909
Engagements reçus	32 651	0	32 651	15 733

Il n'y a pas de transaction significative conclue à des conditions hors marché avec une partie liée.

4.5 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les règles de comptabilisation des immobilisations sont définies par le règlement n° 2014-03 de l'Autorité des normes comptables (ANC).

4.5.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Principes comptables

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire sans substance physique. Les immobilisations incorporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Elles sont amorties selon leur durée probable d'utilisation.

Les logiciels sont amortis sur une durée maximum de cinq ans. La quote-part d'amortissement supplémentaire dont peuvent bénéficier les logiciels, en application des dispositions fiscales, est inscrite le cas échéant en amortissement dérogatoire.

Les fonds de commerce ne sont pas amortis mais font l'objet, le cas échéant, de dépréciations.

Les droits au bail sont amortis de manière linéaire, sur la durée de vie résiduelle du bail et font l'objet de dépréciations si nécessaire par rapport à la valeur de marché.

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2019	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	31/12/2020
Droits au bail et fonds commerciaux	78				78
Logiciels	87	10	(5)	0	92
Autres	0				0
Immobilisations incorporelles d'exploitation	165	10	(5)	0	170
Immobilisations hors exploitation	2				2
Valeurs brutes	167	10	(5)	0	172
Droits au bail et fonds commerciaux	0				0
Logiciels	(50)	(8)	0		(58)
Autres	0				0
Dépréciations	0				0
Immobilisations incorporelles d'exploitation	(50)	(8)	0	0	(58)
Dépréciations hors exploitation	(2)				(2)
Amortissements et dépréciations	(52)	(8)	0	0	(60)
TOTAL VALEURS NETTES	115	2	(5)	0	112

4.5.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Principes comptables

Une immobilisation corporelle est un actif physique détenu, soit pour être utilisé dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loué à des tiers, soit à des fins de gestion interne et dont l'entité attend qu'il soit utilisé au-delà de l'exercice en cours.

Les constructions étant des actifs composés de plusieurs éléments ayant des utilisations différentes dès l'origine, chaque élément est comptabilisé séparément à sa valeur d'acquisition et un plan d'amortissement propre à chacun des composants est retenu.

Le montant amortissable est la valeur brute sous déduction de la valeur résiduelle lorsque cette dernière est mesurable, significative et durable.

Les autres immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition, à leur coût de production ou à leur coût réévalué. Le coût des immobilisations libellé en devises est converti en euros au cours du jour de l'opération. Les biens sont amortis selon la durée de consommation des avantages économiques attendus, soit en général la durée de vie du bien.

Le cas échéant, les immobilisations peuvent faire l'objet d'une dépréciation.

Les immeubles de placement constituent des immobilisations hors exploitation.

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2019	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	31/12/2020
Terrains	0				0
Constructions	2				2
Parts de SCI	0				0
Autres	66	8	(7)		67
Immobilisations corporelles d'exploitation	68	8	(7)	0	69
Immobilisations hors exploitation	2	0	0		2
Valeurs brutes	70	8	(7)	0	71
Terrains	0				0
Constructions	0				0
Parts de SCI	0				0
Autres	(39)	(8)			(47)
Immobilisations corporelles d'exploitation	(39)	(8)	0	0	(47)
Immobilisations hors exploitation	(2)				(2)
Amortissements et dépréciations	(41)	(8)	0	0	(49)
TOTAL VALEURS NETTES	29	0	(7)	0	22

4.6 DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Principes comptables

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés sur une ligne spécifique au passif.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les frais d'émission sont pris en charge dans la totalité de l'exercice ou étalés sur la durée de vie des emprunts correspondants. Les primes d'émission et de remboursement sont étalées sur la durée de la vie de l'emprunt par le biais d'un compte de charges à répartir.

Pour les dettes structurées, en application du principe de prudence, seule la partie certaine de la rémunération ou du principal est comptabilisée. Un gain latent n'est pas enregistré. Une perte latente fait l'objet d'une provision.

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2019
Bons de caisse et bons d'épargne	0	0
Titres du marché interbancaire et de créances négociables	28 859	32 525
Emprunts obligataires	33 167	31 315
Autres dettes représentées par un titre *	21 552	18 066
Dettes rattachées	408	659
TOTAL	83 986	82 565

* Les autres dettes représentées par un titre représentent une catégorie de passifs éligibles au numérateur du TLAC (exigence en Total Loss Absorbing Capacity) qui a été introduite par la loi française et est communément désignée « senior non préférée ». Ces passifs ont un rang intermédiaire entre celui des fonds propres et des autres dettes dites « senior préférées ».

Les primes de remboursement ou d'émission restant à amortir s'élèvent à 161 millions d'euros.

Le solde non amorti correspond à la différence entre le montant initialement reçu et le prix de remboursement des dettes représentées par un titre.

4.7 AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2020		31/12/2019	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Versements restant à effectuer sur titres de participations	0	28	0	34
Comptes de règlement sur opérations sur titres ⁽³⁾	95	1 337	124	63
Primes sur instruments conditionnels achetés et vendus	0	0	1	0
Dettes sur titres empruntés et autres dettes de titres ⁽¹⁾	0	0	0	0
Créances et dettes sociales et fiscales	448	462	383	372
Dépôts de garantie versés et reçus	350	0	91	0
Autres débiteurs divers, autres créditeurs divers ⁽²⁾	896	2 575	906	2 972
TOTAL	1 789	4 402	1 505	3 441

(1) Conformément au règlement ANC n° 2020-10, le montant du passif de 2019 a été retraité de la dette sur titres empruntés est diminué de la valeur des titres identiques classés par l'établissement parmi les titres de transaction et à concurrence du montant de dette. (cf. note 4.3.1).

(2) Les autres débiteurs divers incluent notamment 374 millions d'euros de dépôts de garantie versés dont 153 millions d'euros versés aux différents FCT issus de titrisations groupe ainsi que 214 millions d'euros d'appels de marge versés.

Les autres créditeurs divers incluent notamment 2 347 millions d'euros d'appels de marge reçus dont 2 287 millions d'euros en provenance de Natixis.

(3) Ce poste concerne l'activité de conservation de titres.

4.8 COMPTES DE RÉGULARISATION

en millions d'euros	31/12/2020		31/12/2019	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Engagements sur devises	0	224	468	0
Gains et pertes différés sur instruments financiers à terme de couverture	187	230	309	230
Primes et frais d'émission	245	19	259	15
Charges et produits constatés d'avance	18	20	19	21
Produits à recevoir/Charges à payer *	822	288	1 118	406
Valeurs à l'encaissement	0	27	0	13
Autres	223	111	62	168
TOTAL	1 495	919	2 235	853

* Dont 770 millions d'euros d'intérêts courus sur swaps d'intérêts à recevoir, et 163 millions d'euros d'intérêts courus sur swaps d'intérêts à payer.

4.9 PROVISIONS

Principes comptables

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges directement liés ou non liés à des opérations bancaires au sens de l'article L.311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L.311-2 de ce même Code, nettement précisées quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. À moins d'être couverte par un texte spécifique, la constitution de telles provisions est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers, conformément aux dispositions du règlement n° 2014-03 de l'Autorité des normes comptables (ANC).

Il comprend notamment une provision pour engagements sociaux et une provision pour risques de contrepartie sur des engagements de garantie et financement donnés.

Engagements sociaux

Les avantages à court terme recouvrent principalement les salaires, congés annuels, intéressement, participation, primes payés dans les douze mois de la clôture de l'exercice et se rattachant à cet exercice. Ils sont comptabilisés en charge de l'exercice y compris pour les montants restant dus à la clôture.

Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont des avantages généralement liés à l'ancienneté, versés à des salariés en activité et payés au-delà de douze mois de la clôture de l'exercice ; il s'agit en particulier des primes pour médaille du travail. Ces engagements font l'objet d'une provision correspondant à la valeur des engagements à la clôture.

Ces derniers sont évalués selon une méthode actuarielle tenant compte d'hypothèses démographiques et financières telles que l'âge, l'ancienneté, la probabilité de présence à la date d'attribution de l'avantage et le taux d'actualisation. Ce calcul opère une répartition de la charge dans le temps en fonction de la période d'activité des membres du personnel (méthode des unités de crédits projetées).

Indemnités de fin de contrat de travail

Il s'agit des indemnités accordées aux salariés lors de la résiliation de leur contrat de travail avant le départ en retraite, que ce soit en cas de licenciement ou d'acceptation d'un plan de départ volontaire. Les indemnités de fin de contrat de travail font l'objet d'une provision. Celles qui sont versées plus de douze mois après la date de clôture donnent lieu à actualisation.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages au personnel postérieurs à l'emploi recouvrent les indemnités de départ en retraite, les retraites et avantages aux retraités.

Ces avantages peuvent être classés en deux catégories : les régimes à cotisations définies (non représentatifs d'un engagement à provisionner pour l'entreprise) et les régimes à prestations définies (représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise et donnant lieu à évaluation et provisionnement).

Les engagements sociaux qui ne sont pas couverts par des cotisations passées en charge et versées à des fonds de retraite ou d'assurance sont provisionnés au passif du bilan.

La méthode d'évaluation utilisée est identique à celle décrite pour les avantages à long terme.

La comptabilisation des engagements tient compte de la valeur des actifs constitués en couverture des engagements et des éléments actuariels non reconnus.

Les écarts actuariels des avantages postérieurs à l'emploi, représentatifs des différences liées aux hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation, etc.) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et les calculs réels (rendement des actifs de couverture, etc.) sont amortis selon la règle dite du corridor, c'est-à-dire pour la partie qui excède une variation de plus ou moins 10 % des engagements ou des actifs.

La charge annuelle au titre des régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus de l'année, le coût financier net lié à l'actualisation des engagements nets des actifs de couverture, et le coût des services passés et éventuellement l'amortissement des éléments non reconnus que sont les écarts actuariels.

4.9.1 TABLEAU DE VARIATIONS DES PROVISIONS

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2019	Dotations	Reprises	Utilisations	Autres variations	31/12/2020
Provisions pour risques de contrepartie	1		(1)			0
Provisions pour engagements sociaux	105	11	(5)	(2)		109
Provisions pour litiges	16	3	(6)	(2)		11
Provisions pour restructurations	10		(2)	(3)		5
Portefeuille titres et instruments financiers à terme	0	1				1
Immobilisations financières	6	45		(5)		46
Promotion immobilière	0					0
Provisions pour impôts	348	102	(32)	(67)		351
Autres *	11	23				34
Autres provisions	365	171	(32)	(72)		432
TOTAL	497	185	(46)	(79)	0	557

*Les dotations portent principalement sur le provisionnement de frais de remise en états et de doubles loyers en lien avec le projet de revue du Schéma Directeur Immobilier.

4.9.2 PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS CONSTITUÉES EN COUVERTURE DU RISQUE DE CONTREPARTIE

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2019	Dotations	Reprises	Utilisations	Autres variations	31/12/2020
Dépréciations sur créances sur la clientèle (sur base individuelle)	0	1	-	-	-	1
Dépréciations inscrites en déduction des éléments d'actifs	0	1	0	0	0	1
Provisions pour risque d'exécution d'engagements par signature	1	-	(1)	-	-	0
Provisions pour risques de contrepartie inscrites au passif	1	0	(1)	0	0	0
TOTAL	1	1	(1)	0	0	1

4.9.3 PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS SOCIAUX

Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies concernent les régimes de retraites obligatoires gérés par la sécurité sociale et par les caisses de retraite AGIRC et ARRCO et des régimes sur complémentaires auxquels adhèrent les Caisses d'Épargne et les Banques Populaires. L'engagement de BPCE est limité au versement des cotisations (33 millions d'euros en 2020).

Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies et avantages à long terme

Les engagements de BPCE concernent les régimes suivants :

- le régime de retraite des Caisses d'Épargne, anciennement géré au sein de la Caisse Générale de Retraite des Caisses d'Épargne (CGRCE) désormais intégrée au sein de la Caisse Générale de Prévoyance des Caisses d'Épargne (CGPCE),

(régime de maintien de droit). Ce régime est fermé depuis le 31 décembre 1999 et les droits sont cristallisés à cette date. Le régime de maintien de droit est assimilé à un fonds d'avantages à long terme ;

- le régime de retraite des Banques Populaires géré par la Caisse Autonome de Retraite des Banques Populaires (CARBP) concerne les prestations de retraite issues de la fermeture du régime de retraite bancaire au 31 décembre 1993 ;
- retraites et assimilés : indemnités de fin de carrière et avantages accordés aux retraités ;
- autres : bonification pour médailles d'honneur du travail et autres avantages à long terme.

Ces engagements sont calculés conformément aux dispositions de la recommandation n° 2013-R-02 de l'Autorité des normes comptables.

Analyse des actifs et passifs comptabilisés au bilan

en millions d'euros	Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies					Autres avantages à long terme	Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies					Autres avantages à long terme
	Régime CGPCE	Régime CARBP	Compléments de retraite et autres régimes	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail		Régime CGPCE	Régime CARBP	Compléments de retraite et autres régimes	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	
						31/12/2020						31/12/2019
Dettes actuarielles	119	20	285	71	9	504	117	20	288	69	10	504
Juste valeur des actifs du régime	(135)	(11)	(233)	(34)		(413)	(135)	(11)	(223)	(29)		(398)
Effet du plafonnement d'actifs	7					7	7					7
Écarts actuariels non reconnus gains/(pertes)	9	(2)	(32)	3		(22)	11	(2)	(45)	(1)		(37)
Coût des services passés non reconnus						0						0
SOLDE NET AU BILAN	0	7	20	40	9	76	0	7	20	39	10	76
Engagements sociaux passifs	0	7	20	40	9	76	0	7	20	39	10	76
Engagements sociaux actifs			0			0			0			0

Au 31 décembre 2020, les actifs de couverture des régimes de retraite sont répartis de la façon suivante :

- pour le régime des Banques Populaires CARBP : à hauteur de 51,7 % en obligations, 37,7 % en actions, 1,3 % en actifs monétaires, 9,3 % en fonds de placement.

Sur l'année 2020, sur l'ensemble des + 0,4 million d'euros d'écarts actuariels générés sur la dette actuarielle de la CARBP, + 0,6 million d'euros proviennent des écarts liés à la mise à jour des hypothèses financières, et - 0,2 million d'euros proviennent des ajustements liés à l'expérience ;

- pour le régime des Caisses d'Épargne CGPCE : à hauteur de 88,4 % en obligations, 8,4 % en actions, 2,2 % en actifs immobiliers, 1 % en actifs monétaires.

Sur l'année 2020, sur l'ensemble des + 3,8 millions d'euros d'écarts actuariels générés sur la dette actuarielle de CGPCE, + 4,6 millions d'euros proviennent des écarts liés à la mise à jour des hypothèses financières, et - 0,8 million d'euros proviennent des ajustements liés à l'expérience.

Analyse de la charge de l'exercice

en millions d'euros	Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies					31/12/2020	Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies					31/12/2019		
	Régime CGPCE	Régime CARBP	Compléments de retraite et autres régimes	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail		Autres avantages à long terme	Régime CGPCE	Régime CARBP	Compléments de retraite et autres régimes	Indemnités de fin de carrière		Médailles du travail	Autres avantages à long terme
Coût des services rendus			5	6	1	12			6	5	1	12		
Coût des services passés			0			0			(4)			(4)		
Coût financier	1		2			3	2		4			6		
Produit financier	(1)		(2)			(3)	(2)		(4)			(6)		
Écarts actuariels comptabilisés en résultat			8			8						0		
Autres			0	2	(1)	1			1	4	2	7		
TOTAL	0	0	13	8	0	21	0	0	3	9	3	15		

Principales hypothèses actuarielles

en pourcentage	31/12/2020					31/12/2019						
	Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies					Autres avantages à long terme	Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies					Autres avantages à long terme
	Régime CGPCE	Régime CARBP	Compléments de retraite et autres régimes	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail		Régime CGPCE	Régime CARBP	Compléments de retraite et autres régimes	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	
Taux d'actualisation	0,61 %	0,38 %	(0,14 %) à 0,51 %	(0,34 %) à 0,85 %	(0,23 %) à 1,05 %		0,86 %	0,62 %	0,48 % à 0,83 %	(0,13 %) à 0,64 %	(0,04 %) à 0,30 %	
Taux d'inflation	1,60 %	1,60 %	1,60 %	1,60 %	1,60 %		1,60 %	1,60 %	1,60 %	1,60 %	1,60 %	
Taux de croissance des salaires	NA	NA	NA	NA	NA		NA	NA	NA	NA	NA	
Taux de revalorisation AGIRC – ARRCO	NA	inflation (0,50 %)	inflation (0,50 %)	NA	NA		NA	inflation (0,50 %)	inflation (0,50 %)	NA	NA	
Table de mortalité utilisée	TGH05-TGF05	TGH05-TGF05	TGH05/TGF05	TGH05/TGF05	TGH05/TGF05		TGH05-TGF05	TGH05-TGF05	TGH05/TGF05	TGH05/TGF05	TGH05/TGF05	
Duration	17,99	14,17	5,8 à 18,9	2,16 à 32,04	4,6 à 9,15		18,2	14,3	12,2 à 19,2	3,3 à 14,8	4,6 à 9,4	

Les tables de mortalité utilisées sont :

- TGH05/TGF05 pour les IFC, médailles et autres avantages ainsi que pour CGPCE et CARBP.

Le taux d'actualisation utilisé est issu de la courbe des emprunteurs de première catégorie (courbe « EUR Composite (AA) »).

Plan d'options d'achat d'actions

Depuis la constitution de BPCE, les dirigeants n'ont bénéficié d'aucune attribution d'options de souscription, d'achat d'options ou d'attribution d'actions gratuites.

4.10 DETTES SUBORDONNÉES

Principes comptables

Les dettes subordonnées regroupent les fonds provenant de l'émission de titres ou d'emprunts subordonnés, à durée déterminée ou à durée indéterminée, et les dépôts de garantie à caractère mutuel. Le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2019
Dettes subordonnées à durée déterminée	13 892	14 924
Dettes subordonnées à durée indéterminée	0	0
Dettes supersubordonnées à durée indéterminée	700	700
Dettes rattachées	409	384
TOTAL	15 001	16 008

Au 31 décembre 2020, les primes de remboursement ou d'émission restant à amortir s'élèvent à 65 millions d'euros.

Les dettes supersubordonnées à durée indéterminée ont les caractéristiques suivantes :

Devise	Date d'émission	Encours au 31/12/2019 (en millions d'euros)	Montant en devise d'origine	Taux	Taux d'intérêt après première date d'option de remboursement	Taux d'intérêt après date de majoration d'intérêts	Prochaine date d'option de remboursement	Date de majoration d'intérêts
EUR	30/11/2018	700	700	5,35 %	Euribor 3 mois + 5,04 %	Euribor 3 mois + 5,04 %	30/11/2023	30/11/2023
TOTAL		700						

4.11 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

Principes comptables

Ces fonds sont destinés à couvrir les risques inhérents aux activités de l'entité, conformément aux conditions requises par l'article 3 du règlement n° 90-02 du CRBF.

Ils comprennent également les montants dotés aux fonds constitués dans le cadre du mécanisme de garantie (cf. §1.2).

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2019	Augmentation	Diminution	31/12/2020
Fonds pour risques bancaires généraux	65	-	-	65
TOTAL	65	-	-	65

4.12 CAPITAUX PROPRES

<i>en millions d'euros</i>	Capital	Primes d'émission	Réserves/ autres	Report à nouveau	Acompte sur dividende	Résultat	Total capitaux propres hors FRBG
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2018	158	12 545	35	3 511	(202)	391	16 438
Mouvements de l'exercice	12	1 389	0	(12)	0	51	1 440
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2019	170	13 934	35	3 499	(202)	442	17 878
Affectation résultat 2019				240	202	(442)	0
Augmentation capital							0
Distribution de dividendes	4	318		(335)	(579)		(592)
Autres variations							0
Résultat de la période						(1 073)	(1 073)
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2020	174	14 252	35	3 404	(579)	(1 073)	16 213

Le capital social de BPCE s'élève à 174 millions d'euros au 31 décembre 2020 (170 millions au 31 décembre 2019), soit 34 722 740 actions d'une valeur de 5 euros chacune et se décompose en :

- 17 361 370 actions ordinaires détenues par les Banques Populaires pour 87 millions d'euros ;
- 17 361 370 actions ordinaires détenues par les Caisses d'Épargne pour 87 millions d'euros.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 mai 2020, BPCE a décidé de distribuer à ses actionnaires 536 millions d'euros, soit 15,734 euros par action, prélevés sur l'intégralité du résultat de l'exercice 2019 et sur le poste du report à nouveau pour 94 585 259,50 d'euros.

Le versement du dividende s'est réalisé de la façon suivante :

- par un acompte sur dividende versé le 20 décembre 2019 pour un montant de 201 530 940,36 euros, soit 5,914 euros par action, décidé lors du directoire du 19 décembre 2019 ;
- le solde du dividende versé en actions aux actionnaires le 1^{er} juin 2020, pour un montant de 334 635 413,32 euros, soit 9,82 euros par action.

Le 17 décembre 2020, le directoire de BPCE a décidé de distribuer un acompte sur dividende à ses actionnaires de 579 307 742 euros, soit 17 euros par action.

Le 31 décembre 2020, le versement de cet acompte s'est réalisé de la façon suivante :

- par un versement en numéraire pour un montant de 257 808 616,52 euros,
- et par un paiement en actions pour un montant de 321 499 125,48 euros.

4.13 DURÉE RÉSIDUELLE DES EMPLOIS ET RESSOURCES

Les emplois et ressources à terme définis sont présentés selon la durée restant à courir avec créances et dettes rattachées.

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2020						Total
	Inférieur à 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Indéterminé	
Effets publics et valeurs assimilées	0	0	0	538	218	0	756
Créances sur les établissements de crédit	19 539	18 583	68 561	81 700	22 204	0	210 587
Opérations avec la clientèle	666	1 000	941	413	640	0	3 660
Obligations et autres titres à revenu fixe	94	13	351	1 326	3 233	0	5 017
Total des emplois	20 299	19 596	69 853	83 977	26 295	0	220 020
Dettes envers les établissements de crédit	92 273	11 631	60 519	58 111	15 812	0	238 346
Opérations avec la clientèle	2 030	1 042	1 810	1 401	0	0	6 283
Dettes représentées par un titre	6 066	10 214	16 534	34 349	16 823	0	83 986
Dettes subordonnées	0	0	0	6 583	7 718	700	15 001
Total des ressources	100 369	22 887	78 863	100 444	40 353	700	343 616

Note 5 Informations sur le hors bilan et opérations assimilées

5.1 ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

Principes comptables

Engagements de financement

Les engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés comprennent notamment les accords de refinancement, les acceptations à payer ou les engagements de payer, les confirmations d'ouvertures de crédits documentaires et les autres engagements donnés à des établissements de crédit.

Les engagements de financement en faveur de la clientèle comprennent notamment les ouvertures de crédits confirmés, les lignes de substitution des billets de trésorerie, les engagements sur facilités d'émission de titres et les autres engagements en faveur d'agents économiques autres que des établissements de crédit et assimilés.

Les engagements de financement reçus recensent notamment les accords de refinancement et les engagements divers reçus d'établissements de crédits et assimilés.

Engagements de garantie

Les engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit recouvrent notamment les cautions, avals et autres garanties d'ordre d'établissements de crédit et assimilés.

Les engagements de garantie d'ordre de la clientèle comprennent notamment les cautions, avals et autres garanties d'ordre d'agents économiques autres que des établissements de crédit et assimilés.

Les engagements de garantie reçus recensent notamment les cautions, avals et autres garanties reçus d'établissements de crédit et assimilés.

5.1.1 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2019
Engagements de financement donnés		
En faveur des établissements de crédit	10 491	4 795
Ouverture de crédits documentaires	0	0
Autres ouvertures de crédits confirmés	8	29
Autres engagements	0	0
En faveur de la clientèle	8	29
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS	10 499	4 824
Engagements de financement reçus		
D'établissements de crédit	56 835	55 021
De la clientèle	1	0
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS	56 836	55 021

5.1.2 ENGAGEMENTS DE GARANTIE

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2019
Engagements de garantie donnés		
Confirmation d'ouverture de crédits documentaires	0	0
Autres cautions et avals donnés	0	0
Autres garanties	7 564	10 265
D'ordre d'établissements de crédit	7 564	10 265
Cautions immobilières	0	0
Cautions administratives et fiscales	0	0
Autres cautions et avals donnés	184	206
Autres garanties données	105	0
D'ordre de la clientèle	289	206
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS	7 853	10 471
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit		
Engagements reçus d'ordre à la clientèle	3 898	4 918
Engagements reçus d'ordre de la clientèle	16	0
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS	3 914	4 918

5.1.3 AUTRES ENGAGEMENTS NE FIGURANT PAS AU HORS BILAN

en millions d'euros	31/12/2020		31/12/2019	
	Engagements donnés	Engagements reçus	Engagements donnés	Engagements reçus
Autres valeurs affectées en garantie en faveur d'établissements de crédit	65 175	11 815	53 955	14 574
Autres valeurs affectées en garantie reçues de la clientèle	0	0	0	0
TOTAL	65 175	11 815	53 955	14 574

Au 31 décembre 2020, les créances données en garantie dans le cadre des dispositifs de refinancement incluent plus particulièrement :

- 31 952 millions d'euros de titres de créances négociables mobilisés auprès de la Banque de France dans le cadre du processus TRICP contre 34 276 millions d'euros au 31 décembre 2019 ;
- 5 082 millions d'euros de créances apportées en garantie des financements obtenus auprès de la Banque Européenne

d'Investissement (BEI) contre 5 658 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Aucun autre engagement significatif n'a été donné par BPCE en garantie de ses propres engagements ou pour le compte de tiers.

Par ailleurs, BPCE n'a pas reçu de montant significatif d'actifs en garantie de la clientèle.

5.2 OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Principes comptables

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux d'intérêt, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC).

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats. À la date de clôture, le montant de ces engagements représente le volume des opérations non dénouées à la clôture.

Les principes comptables appliqués diffèrent selon la nature des instruments et les intentions des opérateurs à l'origine.

Opérations fermes

Les contrats d'échange de taux et assimilés (accords de taux futurs, garantie de taux plancher et plafond) sont classés selon le critère de l'intention initiale dans les catégories suivantes :

- microcouverture (couverture affectée) ;
- macrocouverture (gestion globale de bilan) ;
- positions spéculatives/positions ouvertes isolées ;
- gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction.

Les montants perçus ou payés concernant les deux premières catégories sont comptabilisés *pro rata temporis* dans le compte de résultat.

Les charges et produits d'instruments utilisés à titre de couverture d'un élément ou d'un ensemble d'éléments homogènes sont enregistrés en résultat de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. Les éléments de résultat de l'instrument de couverture sont comptabilisés dans le même poste que les produits et charges concernant les éléments couverts en « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées ». Le poste « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation » est utilisé lorsque les éléments couverts sont inclus dans le portefeuille de négociation.

En cas de surcouverture caractérisée, une provision pourra être constituée sur l'instrument de couverture, à hauteur de la quote-part en surcouverture, si l'instrument est en moins-value latente. Dans ce cas, la dotation aux provisions affectera le poste « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation ».

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits *pro rata temporis* en compte de résultat au poste « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Les charges et les produits relatifs à certains contrats constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou *pro rata temporis* selon la nature de l'instrument.

La comptabilisation des plus ou moins-values latentes est fonction de la nature des marchés concernés (organisés et assimilés ou de gré à gré).

Sur les marchés de gré à gré (qui incluent les opérations traitées en chambres de compensation), les pertes latentes éventuelles, constatées par rapport à la valeur de marché, font l'objet d'une provision. Les plus-values latentes ne sont pas enregistrées.

Sur les marchés organisés ou assimilés, les instruments bénéficient d'une cotation permanente et d'une liquidité suffisante pour justifier leur valorisation au prix de marché.

Les contrats relevant de la gestion spécialisée sont valorisés en tenant compte d'une décote pour risque de contrepartie et de la valeur actualisée des frais de gestion futurs, si ces ajustements de valorisation sont significatifs. Les dérivés traités avec une contrepartie membre du mécanisme de solidarité du Groupe BPCE (cf. note 1.2.) ne font pas l'objet de ces ajustements de valorisation. Les variations de valeur d'un arrêté comptable à l'autre sont inscrites immédiatement en compte de résultat au poste « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation ».

Les soultes de résiliation ou d'assignation sont comptabilisées comme suit :

- pour les opérations classées en gestion spécialisée ou en position ouverte isolée, les soultes sont rapportées immédiatement en compte de résultat ;
- pour les opérations de microcouverture et de macrocouverture, les soultes sont soit amorties sur la durée de vie résiduelle de l'élément anciennement couvert soit rapportées immédiatement en compte de résultat.

Opérations conditionnelles

Le montant notionnel de l'instrument sous-jacent sur lequel porte l'option ou le contrat à terme est enregistré en distinguant les contrats de couverture des contrats négociés dans le cadre d'opérations de marché.

Pour les opérations sur options de taux d'intérêt, de change ou sur actions, les primes payées ou encaissées sont

enregistrées en compte d'attente. À la clôture de l'exercice, ces options font l'objet d'une valorisation portée en compte de résultat dans le cas de produits cotés sur un marché organisé ou assimilé. Pour les marchés de gré à gré, seules les moins-values font l'objet d'une provision et les plus-values latentes ne sont pas enregistrées. Lors de la vente, du rachat, de l'exercice ou à l'expiration, les primes sont enregistrées immédiatement en compte de résultat.

Pour les opérations de couverture, les produits et charges sont rapportés de manière symétrique à ceux afférents à l'élément couvert. Les instruments conditionnels vendeurs ne sont pas éligibles au classement en macrocouverture.

Les marchés de gré à gré peuvent être assimilés à des marchés organisés lorsque les établissements qui jouent le rôle de mainteneurs de marchés garantissent des cotations permanentes dans des fourchettes réalistes ou lorsque des cotations de l'instrument financier sous-jacent s'effectuent elles-mêmes sur un marché organisé.

5.2.1 INSTRUMENTS FINANCIERS ET OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME

en millions d'euros	31/12/2020				31/12/2019			
	Couverture	Autres opérations	Total	Juste valeur	Couverture	Autres opérations	Total	Juste valeur
Opérations fermes								
Contrats de taux d'intérêt			0				0	0
Contrats de change			0				0	0
Autres contrats			0				0	0
Opérations sur marchés organisés	0	0	0	0	0	0	0	0
Accords de taux futurs (FRA)							0	
Swaps de taux d'intérêt	152 698	0	152 698	2 578	138 975	350	139 325	2 178
Swaps cambistes	10 404		10 404	(255)	15 754		15 754	22
Swaps financiers de devises	15 009		15 009	15	14 291		14 291	527
Autres contrats de change	698		698	0	395		395	0
Autres contrats à terme	487	0	487	(24)	518	0	518	1
Opérations de gré à gré	179 296	0	179 296	2 314	169 933	350	170 283	2 728
TOTAL OPÉRATIONS FERMES	179 296	0	179 296	2 314	169 933	350	170 283	2 728
Opérations conditionnelles								
Options de taux d'intérêt			0				0	0
Options de change		0	0			0	0	0
Autres options			0				0	
Opérations sur marchés organisés	0	0	0	0	0	0	0	0
Options de taux d'intérêt	32		32	(1)	154		154	(1)
Options de change			0				0	0
Autres options		0	0			0	0	0
Opérations de gré à gré	32	0	32	(1)	154	0	154	(1)
TOTAL OPÉRATIONS CONDITIONNELLES	32	0	32	(1)	154	0	154	(1)
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS ET DE CHANGE À TERME	179 328	0	179 328	2 313	170 087	350	170 437	2 727

Les montants notionnels des contrats recensés dans ce tableau ne constituent qu'une indication du volume de l'activité de BPCE sur les marchés d'instruments financiers à la clôture de l'exercice et ne reflètent pas les risques de marché attachés à ces instruments.

Les engagements sur instruments de taux d'intérêt négociés sur des marchés de gré à gré portent essentiellement sur des

swaps de taux pour les opérations à terme fermes, et sur des contrats de garantie de taux pour les opérations conditionnelles.

Les engagements sur instruments de cours de change négociés sur des marchés de gré à gré portent essentiellement sur des swaps de devises.

5.2.2 VENTILATION PAR TYPE DE PORTEFEUILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE TAUX D'INTÉRÊT NÉGOCIÉS SUR UN MARCHÉ DE GRÉ À GRÉ

en millions d'euros	31/12/2020				31/12/2019			
	Micro-couverture	Macro-couverture	Position ouverte isolée	Total	Micro-couverture	Macro-couverture	Position ouverte isolée	Total
Accords de taux futurs (FRA)				0				0
Swaps de taux d'intérêt	75 735	76 964	0	152 699	76 624	62 351	350	139 325
Swaps financiers de devises	15 009			15 009	14 291			14 291
Autres contrats à terme de taux d'intérêt				0				0
Opérations fermes	90 744	76 964	0	167 708	90 915	62 351	350	153 616
Options de taux d'intérêt	32			32	154			154
Opérations conditionnelles	32	0	0	32	154	0	0	154
TOTAL	90 776	76 964	0	167 740	91 069	62 351	350	153 770

en millions d'euros	31/12/2020				31/12/2018			
	Micro-couverture	Macro-couverture	Position ouverte isolée	Total	Micro-couverture	Macro-couverture	Position ouverte isolée	Total
Juste valeur	2 596	(3)	0	2 593	2 682	22	0	2 704

Il n'y a pas eu de transfert d'opérations d'un portefeuille vers un autre au cours de l'exercice.

5.2.3 DURÉE RÉSIDUELLE DES ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

en millions d'euros	31/12/2020			
	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Opérations sur marchés organisés				0
Opérations de gré à gré	98 607	53 649	27 040	179 296
Opérations fermes	98 607	53 649	27 040	179 296
Opérations sur marchés organisés				0
Opérations de gré à gré	2	24	6	32
Opérations conditionnelles	2	24	6	32
TOTAL	98 609	53 673	27 046	179 328

5.3 VENTILATION DU BILAN PAR DEVISE

en millions d'euros	31/12/2020		31/12/2019	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro *	334 852	313 779	233 199	207 166
Dollar	25 548	34 286	20 807	34 990
Livre Sterling	1 025	5 045	261	3 466
Franc Suisse	1 785	597	2 113	742
Yen	1 886	8 685	2 349	9 678
Autres	676	3 380	953	3 640
TOTAL	365 772	365 772	259 682	259 682

* Le bilan du 31 décembre 2019 a été retraité suite à l'application du règlement ANC n° 2020-10 5 (cf. note 2.2). Les détails sont présentés en notes 4.3.1 et 4.7.

5.4 OPÉRATIONS EN DEVISES

Principes comptables

Les résultats sur opérations de change sont déterminés conformément au règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC).

Les créances, les dettes et les engagements hors bilan libellés en devises sont évalués au cours de change à la clôture de l'exercice. Les gains et pertes de change latents et définitifs sont enregistrés en compte de résultat. Les produits et les charges payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction.

Les immobilisations et titres de participation en devises financés en euros restent valorisés au coût d'acquisition.

Les opérations de change au comptant non dénouées sont valorisées au cours de clôture de l'exercice.

Les reports et déports sur les contrats de change à terme de couverture sont étalés *pro rata temporis* en compte de résultat. Les autres contrats de change et les instruments financiers à terme en devises sont évalués au prix du marché. Les contrats de change à terme secs ou couverts par des instruments à terme sont réévalués au cours du terme restant à courir. Les swaps cambistes s'enregistrent comme des opérations couplées d'achats au comptant et de ventes à terme de devises. Les swaps financiers de devises sont assujettis aux dispositions du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC).

en millions d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Opérations de change comptant		
Monnaies à recevoir non reçues	14	116
Monnaies à livrer non livrées	14	116
TOTAL	28	232

Note 6 Autres informations

6.1 CONSOLIDATION

En référence à l'article 4111-1 du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC), en application de l'article 1^{er} du règlement n° 99-07 du comité de la réglementation comptable, BPCE établit des comptes consolidés conformes au référentiel comptable international.

Ses comptes individuels sont intégrés dans les comptes consolidés du Groupe BPCE et du groupe BPCE SA.

6.2 RÉMUNÉRATIONS, AVANCES, CRÉDITS ET ENGAGEMENTS

Les rémunérations versées en 2020 aux membres du directoire s'élèvent à 4,7 millions d'euros et celles versées aux membres du conseil de surveillance à 0,3 million d'euros.

Le montant provisionné pour les indemnités de départ à la retraite sur l'exercice 2020 s'élève à 3,4 millions d'euros pour les membres du directoire.

6.3 IMPLANTATIONS DANS LES PAYS NON COOPÉRATIFS

L'article L. 511-45 du Code monétaire et financier et l'arrêté du ministre de l'économie du 6 octobre 2009 imposent aux établissements de crédit de publier en annexe de leurs comptes annuels des informations sur leurs implantations et leurs activités dans les États ou territoires qui n'ont pas conclu avec la

France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale permettant l'accès aux renseignements bancaires.

Ces obligations s'inscrivent dans le contexte mondial de lutte contre les territoires non fiscalement coopératifs, issu des différents travaux et sommets de l'OCDE, mais participent également à la prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme.

Le Groupe BPCE, dès sa constitution, a adopté une attitude prudente, en informant régulièrement les établissements de ses réseaux des mises à jour des listes de territoires que l'OCDE a considérés comme insuffisamment coopératifs en matière d'échange d'informations en matière fiscale et des conséquences que l'implantation dans de tels territoires pouvaient avoir. Parallèlement, des listes de ces territoires ont été intégrées, pour partie, dans les progiciels utilisés aux fins de prévention du blanchiment de capitaux, et ce en vue d'appliquer une vigilance appropriée aux opérations avec ces États et territoires (mise en œuvre du décret n° 2009-874 du 16 juillet 2009). Au niveau central, un recensement des implantations et activités du groupe dans ces territoires a été réalisé aux fins d'informations des instances de direction.

Cette déclaration se base sur la liste des pays cités dans l'arrêté du 6 janvier 2020 pris en application de l'article 238-0-A du Code général des impôts.

Au 31 décembre 2020, BPCE n'exerce pas d'activité et n'a pas recensé d'implantation dans les territoires fiscalement non coopératifs.